



œ

FAMILJEFUERSCHER

Association Luxembourgeoise
de Généalogie et d'Héraldique

a.s.b.l.

No. 25

Januar 1991

7. Joergank

T A B L E D E S M A T I È R E S F F 25

Les armoiries des abbés de Münster (abbaye Notre Dame de Luxembourg)	texte: Jean-Claude MULLER dessins: Marcel LENERTZ	4- 9
À propos des armoiries dites 'cantonales': Essayons de faire le point	par Nicolas LEMOGNE dessins: Marcel LENERTZ	10-18
LIGNES AGNATIQUES : KRIER, MEHLINGER, LAHURE, HOTTUA		19
Qui peut porter des armoiries ? L'avis d'un juriste	par Jean Joseph MULLER	20
Un rôle d'armes luxembourgeois ?	Tribune libre	21
Projet d'armoiries pour André SCHROELL-LAURES, Luxembourg		22-23
Projet d'armoiries pour René BEISSEL, Wasserbillig	dessins: Marcel LENERTZ	23
Relevé des mariages célébrés avant 1800 dans les paroisses luxembourgeoises:		
- état d'avancement du projet	par le secrétaire	24
- paroisse de GREISCH (1724-1796)	par Jean-Claude MULLER	24-26
Adresses des membres nouveaux et changements d'adresses		26-27
Cotisations / Beitragszahlung 1991	par le secrétaire	27
QUESTIONS - RÉPONSES (# 368 - 397)	par le secrétaire	28-30
GENEALOGISCHE BIBLIOGRAPHIE (206-209)	von Jean-Claude MULLER	30

LES ARTICLES SONT PUBLIÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DES AUTEURS.

COMITÉ DE RÉDACTION : MM. Fernand G. EMMEL, Jean ENSCH, Norbert HAMES,
Georges KIESSEL, Jean-Claude MULLER.

C "de Familjefuerscher", bulletin de liaison de l'Association Luxembourgeoise de Généalogie et d'Héraldique, a.s.b.l., Luxembourg.
Imprimé par l' A.L.G.H. ----- Tirage: 650 exemplaires.

ADHÉSION - ABONNEMENT - ANCIENS NUMÉROS : Bulletin d'adhésion au secrétariat.
Numéro isolé en vente au prix de 100 francs. CCP 872-96.
Prière d'adresser toute correspondance à:

A.L.G.H. - Secrétariat / M. Georges KIESSEL
Sandtegaass, L- 5404 Bech-Kleinmacher, Luxembourg.
Tel. secrétariat: 6 90 49 (heures de bureau) - 69 89 12 (20-22 heures),

en joignant un timbre pour toute lettre appelant une
réponse. (Étranger: un coupon-réponse international).

AU PROCHAIN NUMÉRO DU FAMILJEFUERSCHER SONT PRÉVUES QUELQUES
CONTRIBUTIONS RELATIVES AUX ÉMIGRATIONS LUXEMBOURGEOISES
EN AMÉRIQUE DU NORD ET DU SUD AU XIX^e SIÈCLE.



NOUVELLES

PROCHAINES MANIFESTATIONS

DU

SECRÉTARIAT

Jeudi 28 février 1991 à 20 h 00 :
 MERSCH : Chalet Mierscherbierg
 Réunion des membres et d'échanges.
 Conférence de M. Joseph SCHUMACHER sur
 l'histoire locale et paroissiale.

Jeudi 11 avril 1991 à 19 h 00 :
 LUXEMBOURG : Musée national au Fëschmaart
 Assemblée générale et conférence/diapositives
 Présentation de l'Annuaire 1990.

Jeudi 23 mai 1991 à 20 h 00 :
 MERSCH : Chalet Mierscherbierg
 Réunion des membres et d'échanges.
 Conférence de M. Jo KOHN sur les
 ex-libris héraldiques luxembourgeois.

Pour d'éventuelles consultations d'ouvrages de la bibliothèque de l'A.L.G.H., veuillez contacter le secrétaire à l'avance. Il pourra apporter l'ouvrage souhaité aux manifestations ci-dessus.

 LES ABBÉS DE L'ABBAYE NOTRE-DAME DE MUNSTER À LUXEMBOURG

 ET LEURS ARMOIRIES

texte: Jean-Claude MULLER

 dessins: Marcel LENERTZ

 Repères chronologiques

Fondée en 1083 par le Comte Conrad Ier, le premier à s'intituler 'Comte de Luxembourg', l'abbaye Notre-Dame était destinée à devenir le monastère particulier et le lieu de sépulture de la première dynastie des Luxembourg. Du premier établissement, situé à l'extrémité orientale du promontoire du 'Bock', il ne subsiste plus qu'une tour ronde qu'est revenu coiffer récemment une toiture protectrice.

Les bâtiments de l'abbaye d'Altmünster au-dessus du faubourg de Clausen, qui hébergeaient notamment le premier tombeau de Jean l'Aveugle et les restes du bienheureux Schetzel, furent détruits pendant le conflit opposant de 1542 à 1544 l'empereur Charles Quint au Roi de France, François Ier.

Les quelques moines qui survivaient trouvèrent un refuge auprès de l'église Saint-Jean du Grund et de l'hospice civil y fondé par l'empereur Henri VII et son épouse en l'an 1308. Après plusieurs transformations les premiers bâtiments de l'abbaye Neumünster au Grund furent détruits en 1684 par les Français de Louis XIV.

Les bâtiments en cours de restauration, qu'on voit actuellement, sont tous postérieurs à cette époque et datent des abbatiats de Willibrord CUNO et Benoît FORTIN au début du XVIIIe siècle. L'abbaye fut dissoute et les bâtiments vendus comme biens nationaux en 1795, à la seconde occupation française. Jusqu'en 1984 ils servaient de prison. Une destination comme haut-lieu d'échanges culturels vient d'être décidée par le Gouvernement luxembourgeois. Espérons que la restauration puisse être menée à bien dans les meilleurs délais, sans que soient toutefois négligés les aspects historiques et archéologiques !

 Liste des abbés

Elle n'est pas aisée à dresser vu la disparition des sources originales du haut moyen âge, époque des premiers siècles de l'abbaye. Plusieurs auteurs se sont attaqués au problème depuis le savant Jésuite Alexandre WILTHEIM (1604-1684) au dix-septième siècle. Les problèmes y relatifs sont bien exposés chez KLEIN (1980).

Le Musée national d'histoire et d'art possède en ses collections un grand tableau des abbés de Münster jusqu'à Dom WEIS inclus. Des cartouches montrent pour chaque abbé un portrait et les armoiries en couleurs. C'est à ce document extraordinaire (datant probablement du XVIIe siècle) - et qui mériterait une étude approfondie au vu de tableaux similaires pour les abbés d'Echternach et de St. Maximin de Trèves - qu'a eu recours M. Marcel LENERTZ pour l'étude de plusieurs armoiries qui ne figurent pas à ce jour dans les grands recueils héraldiques. C'est pareillement à ce document iconographique que fait allusion la référence "Tableau des abbés" dans la liste ci-dessous.

 Orientation bibliographique

Voir notamment les travaux de Jules WILHELM: La seigneurie de Munster ou l'abbaye de N[otre] D[ame] de Luxembourg pendant les cinq premiers siècles de son existence. Luxembourg: Programme de l'Athénée 1903/04.

REUTER, Joseph: In den Gassen von Stadtgrund. In: brochure fanfare GRUND (1952), p.177-309, ici p. 244-249 pour l'abbaye de Neumünster.

KLEIN, René: Die Reihe der Münsteräbte von 1083 bis 1407. In: Hémecht 32 (1980), 0.385-391 [contribution novatrice sur laquelle est basée notre liste ci-dessous].

 Noms, dates et armoiries des abbés de Munster

RODOLPHUS, abbé de St. Vanne, fondateur spirituel de l'abbaye Notre-Dame, fils du comte CONRAD Ier; + 1099.

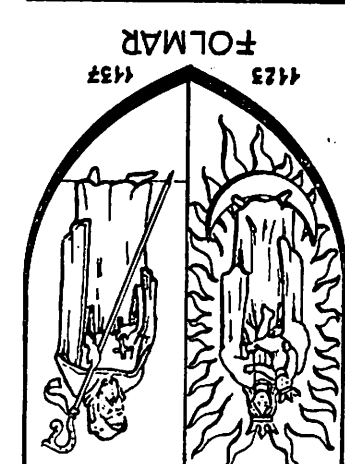
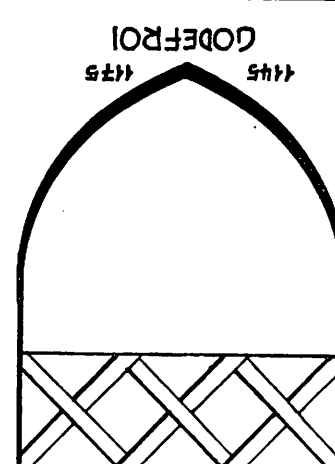
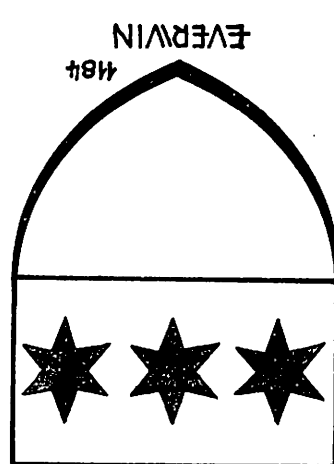
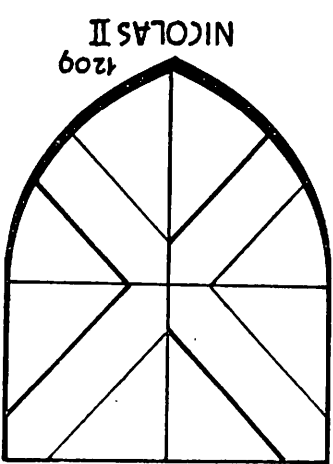
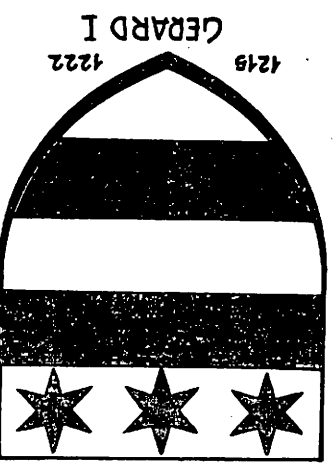
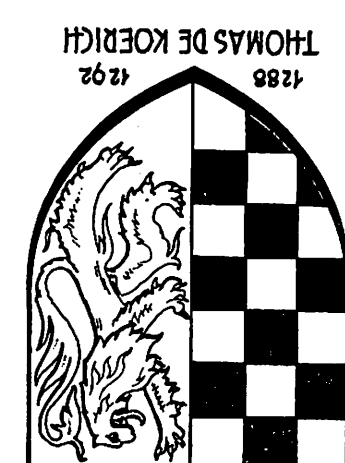
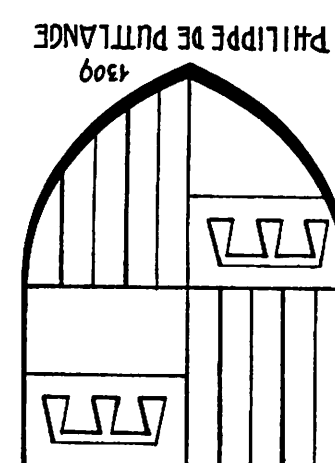
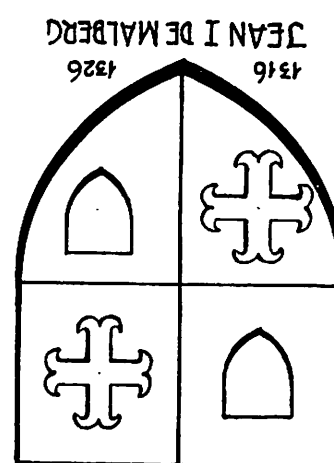
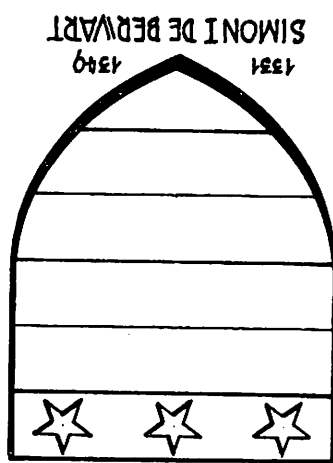
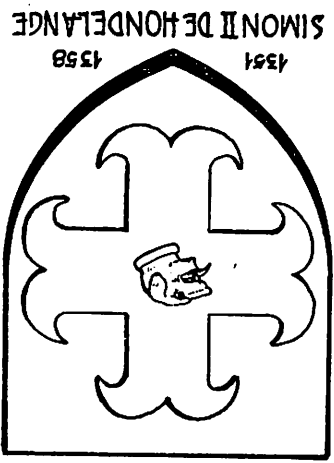
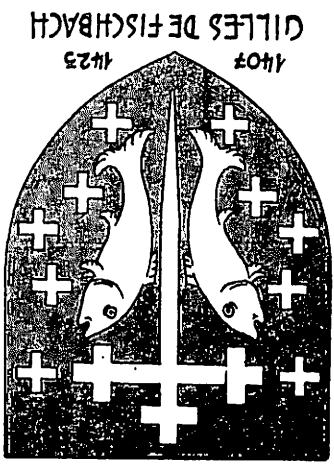
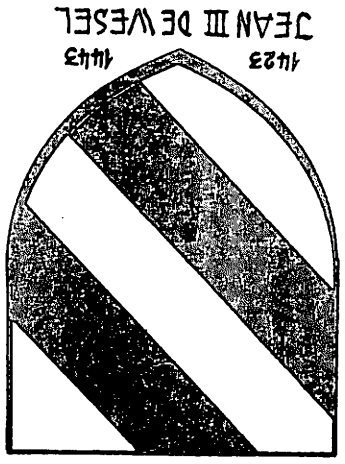
Époque des armoiries fantaisistes

1. FOLMARUS 1123-1137
Armes: Parti: A dextre d'argent aux armoiries abbatiales, à senestre d'or à un moine tenant une crosse de sable [Tableau des abbés].
2. GODFRID 1145-1175
Armes: D'or (ou d'argent ?) au chef d'argent (ou d'or ?) fretté de gueules [Tableau des abbés].
3. NICOLAS Ier 1183/1184 introuvable
Armes: non attestées.
4. EVERWIN 1184
Armes: Coupé d'argent à trois étoiles à six rais de sable, et de gueules [Tableau des abbés].
5. NICOLAS II 1209
Armes: Écartelé: aux I et IV d'argent à la bande de gueules, aux II et III de gueules à la barre d'argent [Tableau des abbés].
6. GERARD Ier 1215-1222
Armes: D'or à deux fascas de sable (ou d'azur), en chef brisé de trois étoiles à six rais du même [Tableau des abbés].
7. ARNOLD Ier 1237-1252
Armes: non attestées.
8. MATHIAS Ier 1254-1255
Armes: non attestées.
9. ARNOLD II 1259-1274 sceau mentionné par René KLEIN
Armes: non attestées.
10. FRANKO 1279
Armes: non attestées.

Armoiries attestées

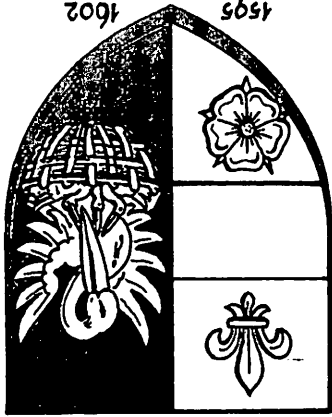
11. THOMAS de KOERICH 1280-1292
Armes: Parti: au I échiqueté d'or et de sable, au II d'or au lion de gueules [Armorial LOUTSCH, p.483 et tableau des abbés; LOUTSCH donne les dates 1274-1292].
12. THEODERIC 1300
Armes: non attestées.
13. PHILIPPE de PUTTELANGE 1309
Armes: D'or à trois pals de gueules [Armorial LOUTSCH, p.656 et tableau des abbés; LOUTSCH donne le prénom comme Simon de PUTTELANGE et la date comme 1312-1320].
14. JEAN Ier de MALBERG 1316-1326
Armes: D'argent à l'écusson de gueules [cf. Numéro 27 ci-dessous] [Armorial LOUTSCH, p.543 et tableau des abbés; LOUTSCH ne mentionne pas l'abbé de Münster].
15. SIMON Ier de BERWART 1331-1350/51
Armes: D'or à trois fascas de sable, brisé en chef de trois étoiles à cinq rais de gueules [Armorial LOUTSCH, p.228; Tableau des abbés; KLEIN, René: étude dans Hémecht; LOUTSCH décrit les armes comme "Fascé de huit pièces d'or et de sable et donne les dates 1292-1312].
Bibl.: KLEIN, René: Simon von Berwart, Abt von Münster. In: Hémecht 29 (1977), p.119-127.
16. SIMON II de HONDELANGE 1351-1358
Armes: D'or à la croix ancrée d'azur, chargée au coeur d'une tête et col de lévrier d'argent, colleté d'or ou de gueules [Armorial LOUTSCH; p.443 et tableau des abbés; LOUTSCH ne mentionne pas l'abbé de Münster].
17. MATTHIAS II 1360-1386/87
Armes: D'argent à l'aigle de sable [Tableau des abbés].
18. JEAN II de FELSBERG 1387-1389
Armes: D'azur au lion d'or [Armorial LOUTSCH, p.357 et tableau des abbés; LOUTSCH donne comme date de l'abbatit 1375-1392].
19. TILMAN d'EYDEL 1395-1407
Armes: D'or à trois lévriers courants de sable, l'un sur l'autre [Armorial LOUTSCH, p....].
20. EGIDIUS de FISCHBACH 1407-1423
Armes: D'or à la croix recroisetée au pied fiché d'or accostée de deux poissons adossés d'argent, le tout accompagné de croisettes d'or, cinq de chaque côté [Armorial LOUTSCH, p.361 et tableau des abbés; LOUTSCH décrit autrement et ne mentionne pas l'abbé].
21. JEAN III de WESEL 1423-1443
Armes: D'or à deux bandes de sable [Armorial LOUTSCH, p.817 et tableau des abbés].
22. SOGIER de BOURSCHIED 1443-1470
Armes: D'argent à trois feuilles (non des coeurs) de nénuphar de gueules [Armorial LOUTSCH, p.256 et tableau des abbés; LOUTSCH ne mentionne pas l'abbé].
23. BERNARD Ier d'ORLEY 1470-1486
Armes: D'argent à deux pals de gueules [Tableau des abbés].
24. JACQUES de NEUFCHATEL 1486-1490
Armes: D'or à la bande de gueules, un lambel à trois pendants du même (Dr. LOUTSCH téléph. 5.7.90: lambel d'azur) brochant en chef [Tableau des abbés].
25. JEAN IV d'ARLON 1486-1492
Armes: Coupé de sable, et d'or à une rose au naturel [Armorial LOUTSCH, p.193 et tableau des abbés; LOUTSCH donne comme date de l'abbatit 1491].
26. JEAN V d'EINDHOVEN 1490-1508
Armes: non attestées.
27. GUILLAUME Ier HECK 1492-1508
Armes: D'argent à l'écusson de gueules [cf. Numéro 14 ci-dessus] [Armorial LOUTSCH, p.420 et tableau des abbés].
28. JEAN VI HELMONT 1508-1517
Armes: D'argent à trois merlettes de sable [Armorial LOUTSCH, p.423 et tableau des abbés].

29. NICOLAS III de BITBOURG 1517-1522 Armes: non attestées.
30. JEAN VII HARDER 1522-1549
Armes: D'azur au chêne arraché de sinople, englanté d'or, le tronc se séparant en deux branches formant un cercle et se croisant en chef, renfermant une étoile à six rais d'or [Armorial LOUTSCH, p.411 et tableau des abbés].
31. NICOLAS IV de BITBOURG 1549-1550 Armes: non attestées.
32. Cornelius WAMPACH 1550-1555
Armes: D'or à la fasce de gueules en chef à dextre une escarre du même, à senestre de trois coeurs aussi de gueules posés en fasce [Tableau des abbés].
33. GUILLAUME II d'ORLEY 1555-1560
Armes: Ecartelé: aux I et IV d'argent à deux pals de gueules, aux II et III d'azur à la croix d'or chargée de quatre coquilles de gueules et cantonnée de vingt croisettes d'or. Sur le tout un écusson gironné de sable et d'argent de douze pièces [Armorial LOUTSCH, p.627 et tableau des abbés].
observation supplémentaire: mais cinq coquilles et dans les girons noirs des croisettes recroisetées d'or. Le nombre des girons peut être réduit à 10 au lieu de 12.
34. Pierre Ier COELEN 1561-1573
Armes: De gueules à la fasce ondée d'argent chargée de trois roses de gueules, accompagnée en chef d'un lévrier courant d'argent [Armorial LOUTSCH, p.294 et tableau des abbés; LOUTSCH fait débiter l'abbatit en 1571, sans doute une faute d'impression pour 1561].
35. Jean VIII BERTELS 1576-1595
Armes: (voir Liste des Abbés d'Echternach au 'Familjefuerscher' 21, p.9).
Monument: une pierre armoriée se trouve au Musée national enregistrée sous le numéro 654.
Bibl.: - CONZEMIUS, Victor: L'élection et la confirmation de Jean BERTELS comme abbé de Münster en 1576. In: Hémecht (1965), p.113-118.
- SPANG, Paul: L'abbé Jean BERTELS (1544-1607) - Quelques notes sur sa vie et son oeuvre. In: Hémecht (1964), p.7-12.
36. Benoît Ier HAMBLIN 1595-1602, issu d'une famille de Marche-en-Famenne.
Armes: Parti: au I de gueules à la fasce d'argent accompagnée en chef d'une fleur de lis d'argent, en pointe d'une rose du même; au II de sable au pélican et sa pitié d'or [Armorial LOUTSCH, p.409 et tableau des abbés].
37. Pierre II ROBERTI 1602-1636
Armes: Coupé, d'azur au griffon passant d'or, et d'or à trois roses de gueules [Armorial LOUTSCH, p.682 et tableau des abbés].
Bibl.: HANLET, Henri: Qui était Pierre Roberti? In: Exlibris - Bulletin de liaison du Cercle Pierre Roberti 1 (1987)-1, p.5-7.
38. Henri SJYNNEN 1639-1664
Armes: Ecartelé: aux I et IV de gueules à la quatrefeuille d'argent, tigée et feuillée de sinople, aux II et III d'or à une branche de vigne de sinople, aux grappes de pourpre, enlaçant un chevron alésé d'or. Sur le tout d'or à une ancre de sable chargée d'un coeur de gueules brochant [Armorial LOUTSCH, p.753 et tableau des abbés; LOUTSCH écrit le nom comme SHYNNEN, la date de 1636 pour l'abbatit est à corriger comme ci-dessus].
39. Gérard II PONCIN/PONTIAN 1664-1665
Armes: D'azur au point d'argent à deux arches maçonné de sable mouvant des flancs, accompagné en chef de deux étoiles à six rais d'or, en pointe d'une croix pattée d'or accostée de deux étoiles à six rais du même [Armorial LOUTSCH, p.... et Tableau des abbés].
40. Nicolas V HABEN/HABBINIUS 1666-1668
Armes: D'argent à l'aigle de sable, becquée et membrée d'or, prenant son vol, la tête contournée [Tableau des abbés].
41. Willibrord CUNO 1668-1701
Armes: D'argent à la fasce de sable, accompagnée de deux ancras en pal du même, l'une en chef, à dextre, l'autre en pointe. Variante: D'argent à la fasce d'azur coupé d'un trait de sable, accompagnée de trois ancras de sable en pal, deux en chef, une en pointe [Armorial LOUTSCH, p.309 et tableau des abbés].
42. Théodore SCHOLER 1703-1705
Armes: D'argent à l'arbre arraché au naturel, accosté à dextre d'une cruche de sable, à senestre d'une cruche plus petite du même [Armorial LOUTSCH, p.721 et Tableau des abbés].
43. Romain EDINGER 1705-1716
Armes: De gueules au lion couronné d'or, accompagné de trois écussons du même. Variante sur un sceau de 1705: trois écussons d'azur [Armorial LOUTSCH, p.334 et tableau des abbés; LOUTSCH donne comme dates de l'abbatit 1705-1718].
44. Benoît II FORTIN 1717-1743 ou FORTING
Armes: D'azur à trois épis terrassés d'or [Armorial LOUTSCH, p.367 et tableau des abbés; LOUTSCH donne comme date de décès 1744].
45. Benoît III HAAS 1743-1771
Armes: D'azur à l'agneau d'argent tenant une croix à banderole (ou écusson) d'or à la balance de sable [Armorial LOUTSCH, p.403 et tableau des abbés; LOUTSCH cite la date erronée de 1742 pour cet abbé].
46. Jean IX PAQUET 1771-1792
Armes: D'azur au pélican et sa pitié d'argent [Armorial LOUTSCH, p.633 et tableau des abbés; LOUTSCH cite la date erronée de 1768 pour cet abbé].
Bibl.: REUTER, Joseph: In den Gassen von Stadtgrund. brochure fanfare GRUND (1952), p.295.
47. Bernard II WEIS 1792-1796 (+ 1806 Garnich)
Armes: Une aigle éployée bicéphale avec les insignes de la prélature, mitre à dextre, crosse à senestre (Sceau suspendu à un acte de 1794, Renseignement oral du Dr. LOUTSCH).
Bibl.: - ZIESER, Johann: Dom Bernard WEIS, der letzte Prälat der ehemaligen Benediktiner-Abtei Maria-Münster zu Luxemburg. In: Ons Hémecht (1908), p.147-154, 173-180, 212-219, 273-277, 304-312, 323-326.
- MALGET, Jean: Bernard WEIS, der letzte Abt von Maria Münster im Stadtgrund, liegt in Garnich begraben. In: brochure fanfare GARNICH (1979), p.47-63, Ill.

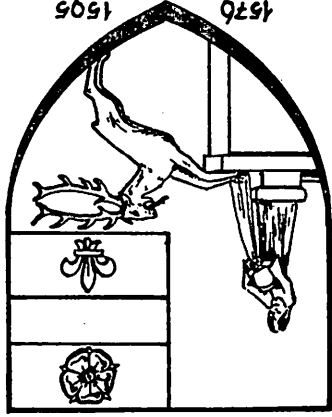




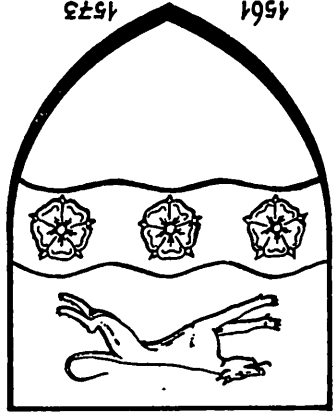
1602
PIERRE II ROBERTI



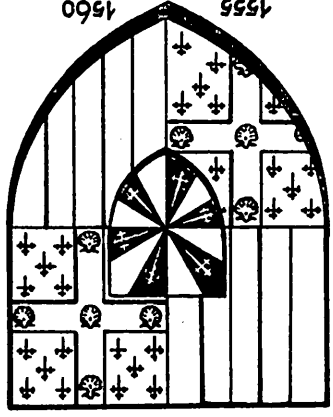
1595
BENOIT HAMBLIN



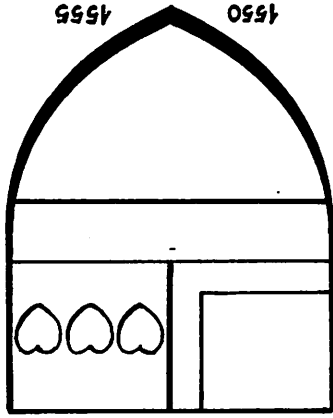
1576
JEAN VIII BERTELS



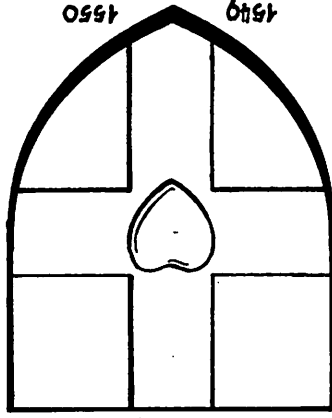
1561
PIERRE I COEFEN



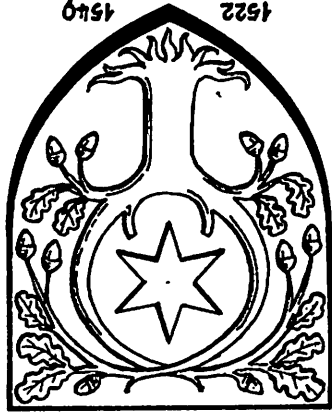
1555
GUILLAUME II D'ORLEY



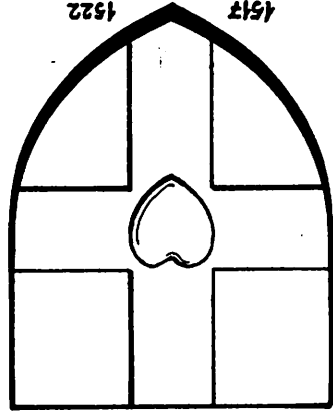
1550
CORNELIUS WAMPACH



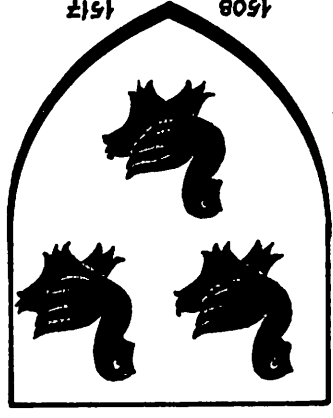
1549
NICOLAS IV DE BITBOURG



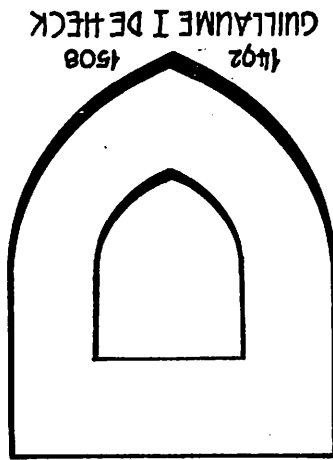
1522
JEAN III HARDER



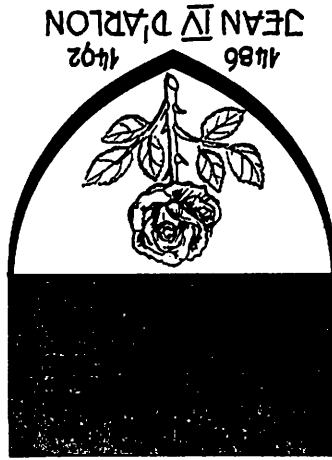
1517
NICOLAS III DE BITBOURG



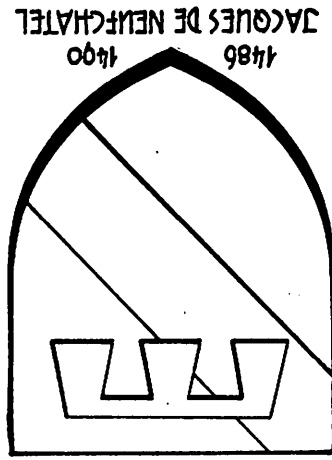
1508
JEAN V HELMONT



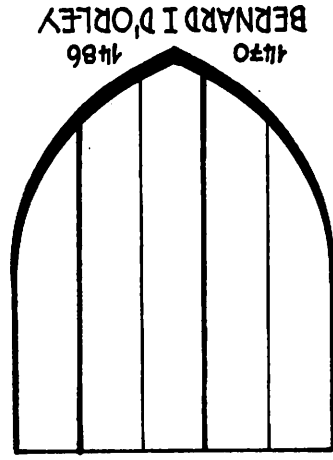
1492
GUILLAUME I DE HECK



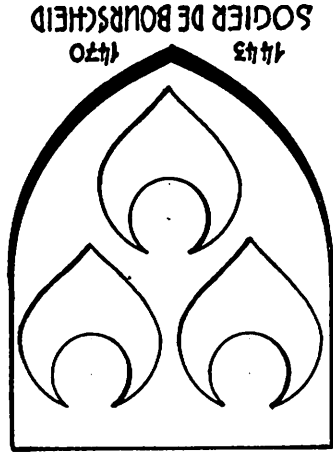
1486
JEAN IV D'ARLON



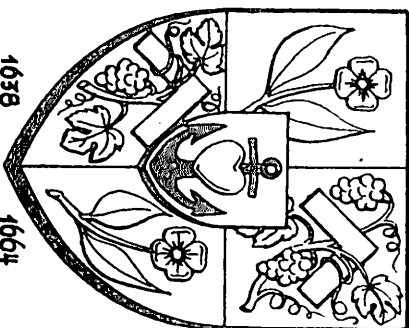
1486
JACQUES DE NEUFCHATEL



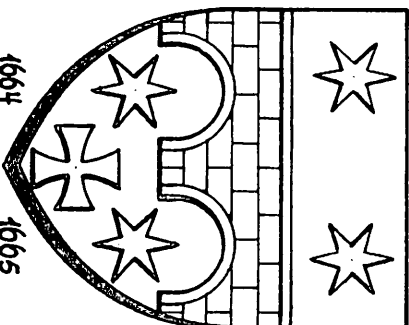
1486
BERNARD I D'ORLEY



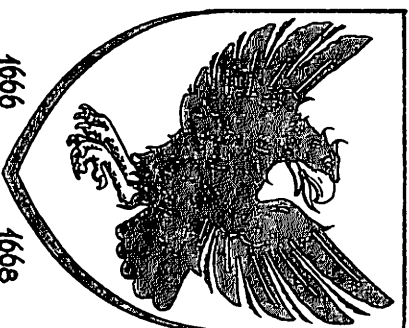
1443
SOGIER DE BOURSCHIED



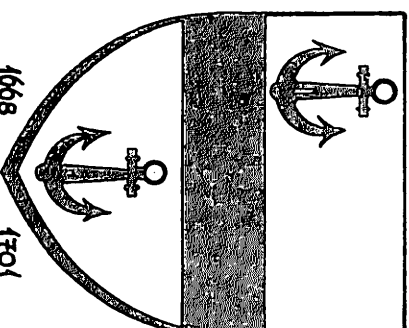
1638
HENDI SUYNNEN
1664



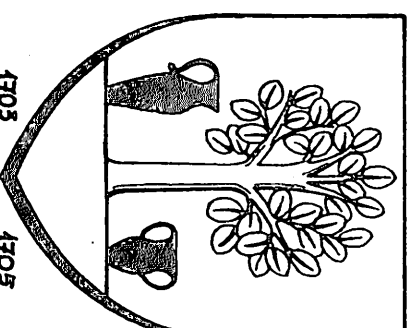
1664
GERARD II PONCIN
1665



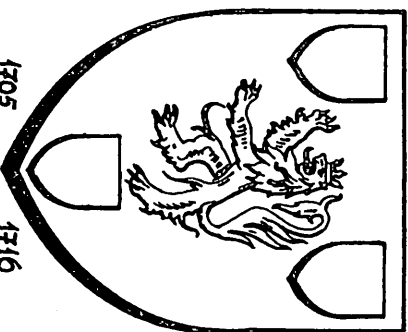
1666
NICOLAS V HABEN
1668



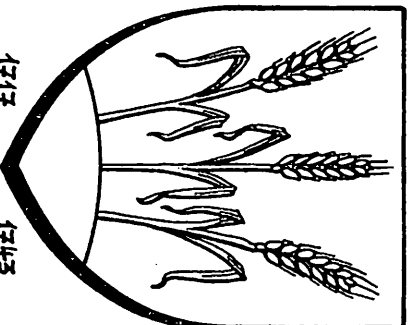
1668
WILLIBROD CUNO
1701



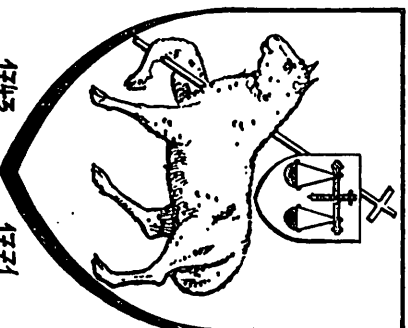
1703
THEODORE SCHOLER
1705



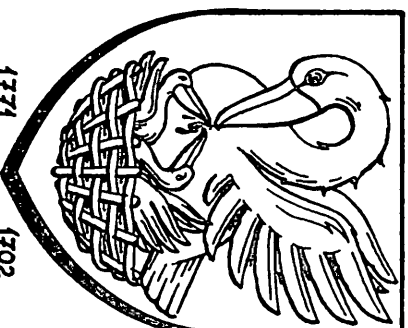
1705
ROMAIN EDINGER
1716



1717
BENOIT II FORTIN
1743



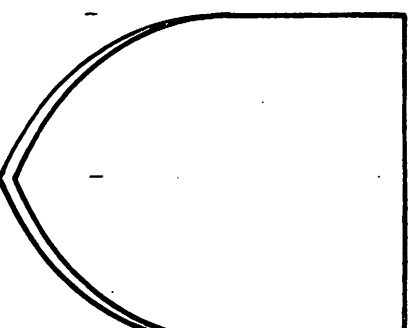
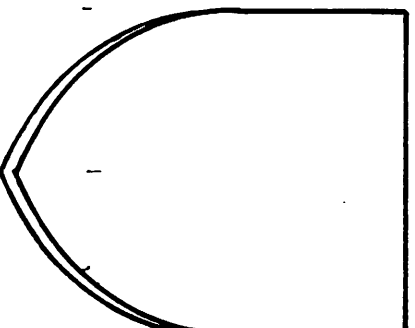
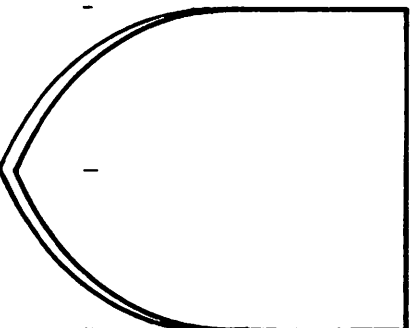
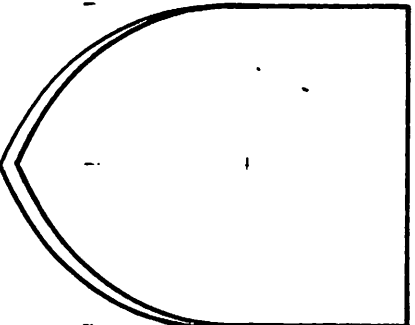
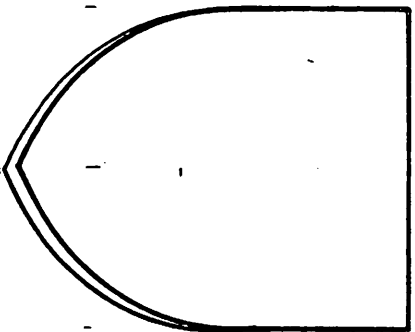
1743
BENOIT III HAAS
1771



1771
JEAN IX PAQUET
1792



1792
BERNARD II VEIS
1796



Nicolas LEMOGNE :

À PROPOS DES ARMOIRIES DITES 'CANTONALES' : ESSAYONS DE FAIRE LE POINT

Il semble que ces derniers temps les armoiries dites 'cantonales' trouvent un intérêt de plus en plus grand auprès du public, du moins de plus en plus de gens veulent les mettre à de plus en plus de sauces.

Une nouveauté sur le marché du jouet en bois

Ces derniers temps, les jouets en bois connaissent une nette préférence sur le plastique et autres matériaux synthétiques. C'est ce qui a amené M. David Greenwood de s'adonner corps et âme à l'artisanat d'art et plus particulièrement à la fabrication de jouets en bois. Sa première réalisation, un puzzle de 25 pièces représentant les armoiries cantonales luxembourgeoises vient de faire l'objet d'une présentation officielle au 9, rue du Faubourg, domicile du fabricant. Comme invités d'honneur y ont assisté le curé-doyen, M. Camille Juncker, accompagné du vicaire, M. Pit Faber, ainsi que Mme Ginette Heiderscheid en tant que déléguée de l'ACAIE. Il appartient à Mme Greenwood, née Gaby Hamilius, de fournir de plus amples renseignements sur ce «joujou», s'adressant aux amateurs de tout âge (entre 3 et 99 ans). Rien que

par sa beauté pour l'œil, le puzzle ne manquera pas d'attirer auprès des adeptes de ce genre de jouets. S'y ajoute un emballage fonctionnel permettant l'envoi immédiat par voie postale. Le client trouvera en plus une note explicative en quatre langues différentes sur l'évolution des armoiries cantonales du Grand-Duché de Luxembourg. Actuellement, le puzzle en bois est en vente dans des magasins spécialisés à Esch-sur-Alzette et à Luxembourg, ceci au prix de 650 F. Bien qu'il s'agisse d'un cadeau idéal pour les fêtes de fin d'année, le nouveau produit se prête également fort bien comme cadeau d'anniversaire par exemple. L'atelier «Däreldéier Spillsaachen» ne compte pas en rester là. Ainsi, David Greenwood espère pouvoir prochainement diversifier sa production pour le plus grand plaisir des petits et grands clients.



La matière est cependant loin d'être aussi simple qu'on ne le pense généralement. La raison principale en est que la réalité légale est autre que l'usage, pour ainsi dire traditionnel. Pour ce qui est de la situation légale, il convient de clarifier tout d'abord les idées. Que signifie le terme 'canton'?

Un canton peut-il porter des armoiries et, le cas échéant, lesquelles ?

En droit public luxembourgeois le canton est une subdivision territoriale, purement administrative, servant à délimiter le ressort d'une autorité ou d'une administration. Initialement le canton était le ressort d'une justice de paix.

Il en est d'ailleurs resté ainsi jusque vers 1960 lorsque le nombre des justices de paix a été réduit à trois et leurs ressorts réaménagés. C'est d'ailleurs en raison de cette destination primitive du canton que dans les textes du XIXe siècle on utilise souvent l'expression "canton judiciaire" (1).

Les cantons ayant servi à délimiter les ressorts des justices de paix, il n'est que logique qu'ils aient servi également à délimiter les arrondissements judiciaires. Comme on disposait ainsi d'une circonscription territoriale facile à administrer (il ne faut pas oublier le problème des transports de l'époque), le canton a servi aussi à déterminer les ressorts des subdivisions des administrations les plus diverses. Ainsi par exemple trouvait-on dans chaque canton un conducteur des Ponts et Chaussées, un géomètre du Cadastre, un receveur des Contributions, un receveur de l'Enregistrement etc.

De plus les cantons ont servi à délimiter les districts administratifs qui sont le ressort des commissaires de district, organes de la tutelle immédiate des communes.

FIR ÄR REUNIOUNEN AN IESSEN *CHALET MIERSCHER BIERG* T.32 257 MERSCH

Finalement, du temps des élections au scrutin majoritaire, avant 1919 donc, le canton servait de circonscription électorale. En 1919, lors de l'introduction du suffrage universel et du scrutin proportionnel, les cantons ont été groupés pour former les circonscriptions électorales nouvelles.

Peu à peu, à la suite du développement des moyens de communication, la structure administrative axée sur les cantons ne correspondait plus aux réalités et se révéla. dans bien des cas, être devenue encombrante. Voilà pourquoi les structures administratives furent progressivement modifiées pour finalement ne plus guère tenir compte des cantons.

Actuellement les cantons ne servent plus qu'à déterminer les ressorts de tribunaux d'arrondissement, ceux des commissaires de district, ainsi que les circonscriptions électorales. Encore peut-on penser que cela n'est le cas qu'en raison de la disposition inscrite depuis 1848 dans la Constitution (article 2), article disant que les limites des arrondissements judiciaires et administratifs (c'est-à-dire des districts), des cantons et des communes ne peuvent être modifiées que par la loi.

Encore faut-il noter que cet article 2 est bien le seul endroit de la Constitution où le terme de canton se trouve expressément inscrit. En effet l'article 52 (auparavant 51) qui fixe la délimitation des circonscriptions électorales n'utilise plus le terme de "canton", mais se contente d'en énumérer les noms. De plus ce texte fait une différenciation entre Luxembourg-Ville et Luxembourg-Campagne, alors qu'il n'y a jamais eu qu'un seul canton judiciaire de Luxembourg. Enfin, lors d'une récente révision de la Loi électorale, on a également supprimé le terme de canton qui y figurait.

De ce qui précède on ne peut que conclure que le canton n'a jamais été qu'une simple subdivision territoriale dont l'importance est allée en diminuant au fil des années.

D'autre part le canton n'a jamais été une entité politique autonome ayant une administration propre; en d'autres termes le canton n'a jamais été une personne morale de droit public, ni même une autorité ou une administration, mais un simple concept géographique.

C'est donc par une juste appréciation des faits que les autorités n'ont jamais concédé des armoiries propres aux cantons.

Enfin il suffit de consulter la Loi du 23 juin 1972 sur les emblèmes nationaux qui, dans son article 7, prévoit uniquement l'agrément des armoiries des communes et des autorités publiques, pour constater qu'à l'avenir non plus il ne pourra être concédé des armes à un canton. En effet les cantons n'appartiennent à aucune des deux catégories énumérées à l'article 7 précité; ils ne peuvent donc pas profiter des dispositions de la Loi.

L'affirmation de deux auteurs (2) que des armoiries auraient été conférées officiellement à au moins trois cantons, à savoir Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Clervaux, repose donc sur une confusion. En effet les décisions du 10 novembre 1818, 11 mai 1872 et 30 mai 1896 disent expressément qu'il s'agit de conférer des armoiries aux communes (3) en question.

En conclusion on peut donc dire qu'il n'y a pas, qu'il n'y a jamais eu et qu'il ne pourra jamais y avoir d'armoiries cantonales.

Par conséquent il est loisible à quiconque veut utiliser des armoiries "cantonales" de le faire. Ce qui plus est, il peut créer des "armoiries" à sa guise. Voilà donc pour ce qui est de la situation légale des prétendues armoiries cantonales.

Il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'une certaine tradition populaire s'est établie quant à un usage inofficiel d'armoiries "cantonales" lorsqu'il s'agit de symboliser le pays tout entier ou une région déterminée.

C'est d'ailleurs cette idée qui a présidé au premier usage connu d'armoiries "cantonales", à savoir en 1875 (4) lorsqu'il s'agissait d'honorer le Lieutenant-Représentant du Roi-Grand-Duc, le Prince Henri des Pays-Bas, par la remise d'un cadeau. Ce dernier devant être l'expression de la reconnaissance du pays tout entier, on eut l'idée de représenter le pays par les douze cantons, et ces derniers à leur tour par leurs armoiries. Comme de telles armoiries n'existaient évidemment pas, on en inventa tout simplement (5).

Pendant la dizaine d'années qui suivit, on ne parla plus d'armoiries cantonales. Puis ce fut l'érection du monument équestre du Roi-Grand-Duc Guillaume II sur la place portant le nom de ce Souverain à Luxembourg (6).

On pensa de nouveau à représenter le pays par les armoiries des douze cantons. C'est à un historien que l'on s'adressa cette fois (7). Nicolas van WERVEKE procéda d'une façon plus réfléchie que ses prédécesseurs, sans respecter cependant les bases essentielles des usages héraldiques.

En effet il prit tout simplement les armoiries, ou ce qu'il croyait être telles, des chefs-lieux de canton et, dans les cas où le chef-lieu n'avait pas d'armes, il prit celles d'une ancienne seigneurie qui s'était trouvée sur le territoire du canton (8). C'était là méconnaître une des règles essentielles de l'héraldique, la spécificité des armes. Ces dernières étant en premier lieu destinées à distinguer des personnes (qu'il s'agisse par ailleurs de personnes physiques ou morales), il ne faut pas que ces personnes portent les mêmes armoiries. Or un canton n'est pas son chef-lieu et encore moins est-il identifiable à une seigneurie. Quoi qu'il en soit, les "armoiries" établies de la sorte de trouvent jusqu'à ce jour apposées sur le socle du monument au "Knuedler".

Dans les années qui suivirent on ne parla plus guère d'armoiries "cantonales", bien que la question dût être fugitivement évoquée vers le milieu des années trente de ce siècle, car on trouve de telles armoiries sur les vitraux de la partie nouvelle de la cathédrale de Luxembourg ainsi que sur ceux qui éclairent une galerie des musées de l'État, également à Luxembourg. Or ces deux constructions datent de cette époque.

Puis, avec la fin de la Seconde Guerre mondiale, il y eut réveil certain d'idées quelque peu délaissées auparavant, sans doute en raison d'un prétendu "patriotisme dépassé". C'est également dans cet ordre d'idées qu'il faut placer le renouveau que l'héraldique connut à cette époque et c'est également dans ce contexte qu'il faut voir la publication de l'article dont il a été question ci-dessus (voir note 2).

Insistons cependant sur le fait qu'il ne s'agissait toujours que d'une initiative prise à titre privé par un particulier et que tout cela n'avait pas, et ne pouvait pas avoir, un caractère officiel.

Si l'auteur part d'une conception initiale erronée (9), il n'en reste pas moins vrai que des points de vue héraldique et esthétique il s'agit encore des seules créations acceptables (10).

Compte tenu du caractère inofficiel de tout cela et de quelques modifications nécessaires pour des raisons héraldiques, tous ceux qui croient ne pas pouvoir se dispenser de l'utilisation d'armoiries "cantonales", feraient donc bien de s'inspirer de ces "armoiries" proposées en 1951 par Louis WIRION (11).

 Dans un ordre d'idées connexe la question a été posée ce qu'il en était d'éventuelles armoiries de district.

Tout comme les cantons les districts ne sont que de simples circonscriptions administratives et ne peuvent donc porter des armoiries propres. D'ailleurs de telles armes n'ont jamais été concédées.

Par contre les fonctionnaires dont le district constitue le ressort, les commissaires de district, ont des attributions propres et sont donc de véritables autorités publiques. D'un point de vue légal rien n'empêcherait donc que les commissaires de district portassent des armoiries propres, non pas à titre personnel, mais en raison de leurs fonctions. Il s'agirait donc dans ce cas d'armoiries de fonction tout comme jadis les prévôts, préposés aux différentes prévôtés, portaient des armes de fonction qui étaient transmises d'un titulaire à l'autre.

Notes

1 Par exemple la loi du 24 février 1843 concernant l'organisation communale et des districts.

2 a) D'abord Nicolas Van Werweke (dans le "Luxemburger Land", année 1884, page 704) prétend que les cantons de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette posséderaient des armoiries propres (cité par L. Wirion dans l'article relevé sous b) ci-après).

b) Ensuite Louis Wirion, dans son article "Nos Armoiries Cantonales" (in "Annuaire de la Société Luxembourgeoise d'Héraldique 1951/1952") affirme que les cantons de Clervaux et d'Esch-sur-Alzette disposeraient d'armes propres. En ce qui concerne les armes de Clervaux, l'auteur prétend quelques alinéas plus loin qu'elles seraient "de gueules au chef d'or chargé de trois corbeaux de sable, becqués et membrés de gueules". Cela est manifestement inexact, l'arrêté grand-ducal du 30 mai 1896 employant dans le texte français le terme de "merles" et dans le texte allemand celui de "Meisen". Le terme de "corbeau" ne figure nulle part, ce n'est que le nom populaire dont les habitants de Clervaux affublent les meubles figurant dans les armes de leur commune.

3 En 1870 Esch-sur-Alzette n'était pas encore "ville".

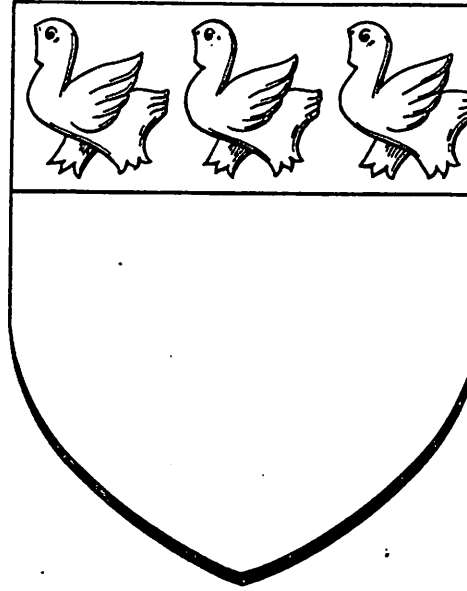
4 Le cadeau fut remis en 1875 pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la désignation du Prince comme Lieutenant-Représentant du Roi-Grand-Duc (il avait été nommé le 5 février 1850 et il avait prêté serment le 24 octobre suivant). Et c'est précisément le 5 février 1875 que le gouvernement créa une commission devant préparer les festivités de l'anniversaire.

Actuellement le cadeau dont s'agit est conservé aux Archives Nationales (anciennement Archives de l'Etat).

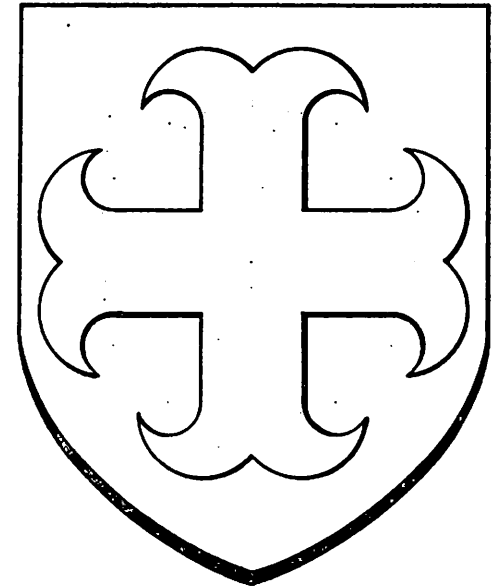
Il s'agit d'une sculpture en argent d'une hauteur d'environ quarante centimètres, due au sculpteur A. FALGYERE. Le groupe proprement dit est posé sur un socle rond en bois d'une hauteur d'environ vingt-cinq centimètres et dont le pourtour est orné de quatorze écussons (voir note 5 ci-après).

L'oeuvre consiste en une allégorie de la ville de Luxembourg délivrée du carcan des fortifications, et identifiable par son plastron où sont gravées les armes ci-après: "burelé au lion couronné, la queue fourchue et passée en sautoir".

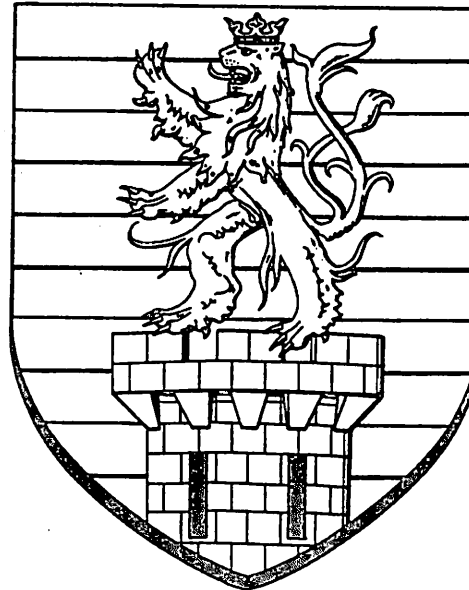
5 On ne sait si l'ornementation du socle est également due à l'auteur de la sculpture.



CANTON DE CLERVAUX



CANTON DE CAPELLEN



CANTON DE DIEKIRCH



CANTON D'ECHTERNACH

(5) Le tout consiste en deux écussons inclus dans des cartouches en forme de lambrequins et qui ne sont pas soulignés d'une légende, accompagnés de douze écussons plus petits et dont chacun est accompagné d'un petit cartouche portant un nom de canton (qu'on a bien voulu représenter les cantons et non les localités découle du fait qu'à l'un des écussons est attribué le nom de Capellen, or si le canton en question est bien dénommé Capellen, la localité du même nom n'est qu'une partie, et non la plus importante, de la commune de Mamer). Il faut cependant noter que le nom de Luxembourg manque. Cela confirme donc ce qui a été dit dans la note 4; en effet si la ville de Luxembourg est déjà représentée dans le groupe principal, identifiable par son plastron, on n'a pas besoin d'y revenir parmi les écussons secondaires. Pour avoir cependant un nombre pair d'écussons, on a tout simplement pris Larochette, ce qui est franchement étonnant, eu égard au fait qu'il n'y a jamais eu de canton de Larochette et que de plus Larochette a toujours appartenu au canton de Mersch. On se serait plutôt attendu à ce que l'on prit une commune du canton de Luxembourg.

Passant en revue les divers écussons du socle on peut faire les constatations suivantes:

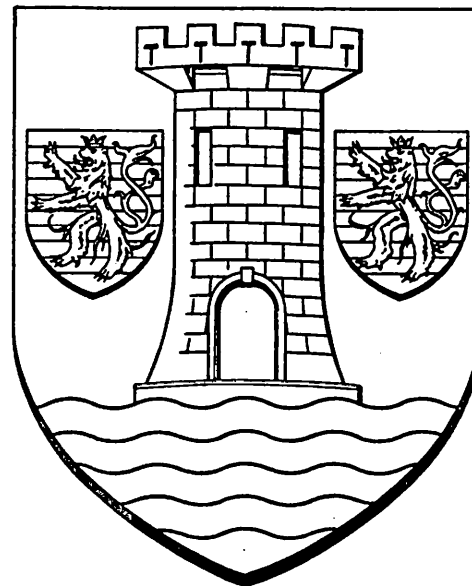
Les deux grands écus sont placés à l'avant et à l'arrière du socle. Celui du devant représente les pseudo-armes du Prince Henri, à savoir: "d'azur billeté d'or, au lion couronné d'une couronne royale, tenant de sa dextre une épée tirée et de sa senestre un faisceau de flèches, le tout aussi d'or; brisé en chef d'un lambel de cinq pendants de gueules, le pendant du milieu chargé d'une étoile d'or" ¹². L'écu se trouvant à l'arrière est censé représenter les armoiries nationales: "d'argent à cinq fasces d'azur au lion de gueules lampassé et couronné d'or (les détails sont trop petits pour pouvoir noter si le lion est également armé d'or), la queue fourchue et passée en sautoir; l'écu timbré d'une couronne royale", ce dernier détail indique bien qu'il s'agit des armoiries nationales.

Pour ce qui est des écussons "cantonaux", on a en principe pris les armes des chefs-lieux et dans les cas où le chef-lieu n'avait pas d'armoiries on en a inventées de pure fantaisie.

Plus précisément on trouve:

Diekirch: "burelé d'or et d'azur au lion (non couronné!) d'argent, lampassé de gueules (de nouveau l'écu est trop petit pour pouvoir constater si le lion est aussi armé de gueules) posé sur (non pas une tour mais) une sorte de plateforme de même mouvant de la pointe". Il s'agit donc d'une mauvaise lecture des armes traditionnelles de Diekirch.

Wiltz par les armes conférées en 1823, soit donc: "Ecartelé: au I de sinople à une ruche d'or accompagnée d'abeilles volant du même; au II de gueules au caducée de Mercure de sable posé en barre; au III de gueules à l'ancre de sable posée en bande, au IV fascé de huit pièces de sinople et d'argent au lion rampant au naturel couronné d'or".



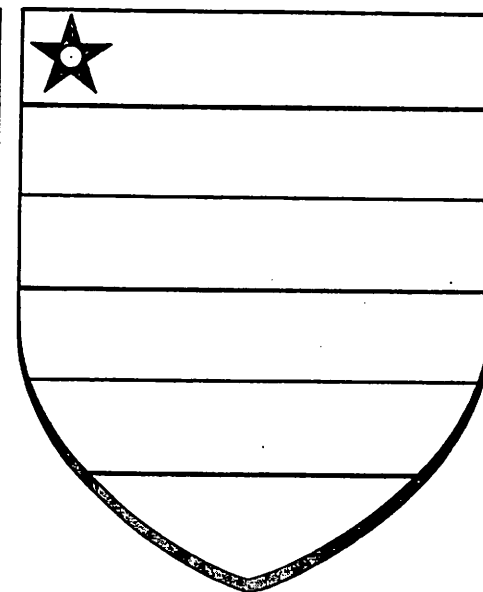
CANTON OESCH



CANTON DE GREVENMACHER



CANTON DE LUXEMBOURG



CANTON DE MERSCH

Remich: Les armes nationales comme sur le grand écusson, donc avec cinq fasces, ce qui correspond aux armoiries conférées en 1816 à la ville, et le lion avec la queue fourchue et passée en sautoir, ce qui ne correspond plus aux armoiries de 1816 (dans lesquelles le lion a la queue simple).

Mersch: "de sinople à un râteau en bande et une faux en barre, le tout d'or, liés d'un ruban d'argent doublé de gueules". Ces armes ne correspondent à rien et sont de pure invention.

Larochette: les armes conférées à la commune en 1866, mais sous une forme erronée, la tour étant grise au lieu d'être noire et étant posée sur une motte grise, les armes de 1866 étant "D'argent à une porte surmontée d'une tour crénelée de sable, accostée de deux écussons d'argent chargés d'une croix ancrée de gueules."

Vianden: "de gueules à la fasce d'argent"; donc les armes traditionnelles de la ville.

Capellen: "de sable à un marteau de mineur mis en bande et un pic de mineur mis en barre, chargés en abîme d'un meuble non identifiable (il semble s'agir d'une tôle pliée) autour duquel est enroulée une courroie ferrée et bouclée, et duquel pend une lampe de mineur allumée, le tout au naturel". Ici on se trouve donc dans la haute fantaisie.

Redange: "d'azur à un épi de blé d'or posé en bande".

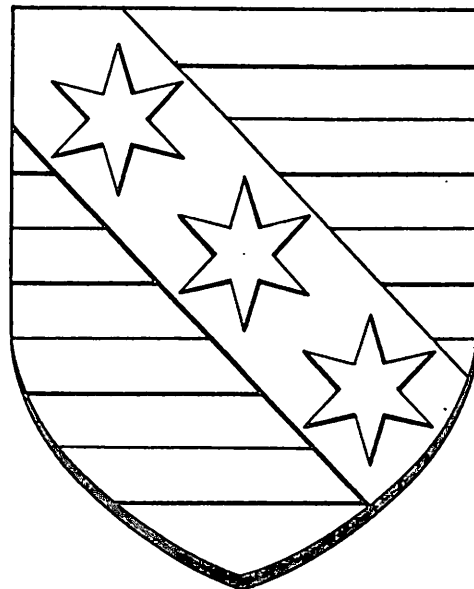
Clerveaux: "d'argent à une branche de chêne feuillée et fruitée au naturel mise en pal".

Ces deux derniers écussons ne correspondent à aucune donnée historique et on est en présence d'une solution de facilité absolument banale.

Grevenmacher: les armoiries nationales telles qu'elles se trouvent sur le grand écusson, brisées d'une clef d'argent en barre; toutefois la clef a le panneton en bas et non pas en haut comme c'est le cas normalement.

Echternach: "d'argent à l'aigle de sable"; donc les armes traditionnelles de la ville.

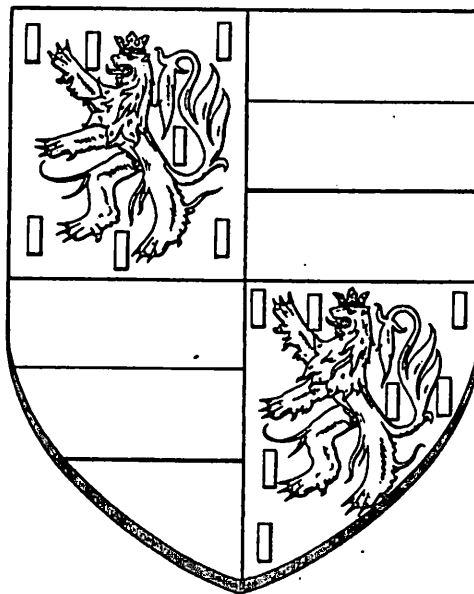
Esch-sur-Alzette: les armes conférées à la ville (alors commune) en 1871, soit donc: "d'argent à une tour de gueules ouverte et deux fois ajourée, à cinq créneaux, accostée de l'écusson des armes de l'ancien Duché de Luxembourg (burelé d'argent et d'azur de dix pièces, au lion de gueules, rampant, la queue fourchue, armé, lampassé et couronné d'or). Le pied de la tour est figuré par un terrain ondulé d'argent et d'azur". (sic!)



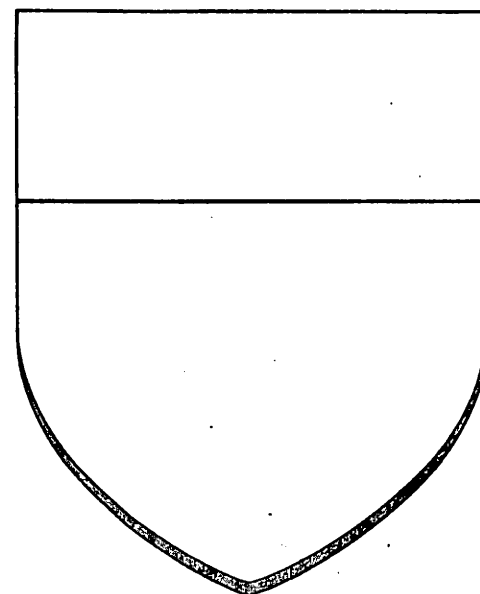
CANTON DE REDANGE



CANTON DE REMICH



CANTON DE VIANDEN



CANTON DE WILTZ

6 Le monument (communément appelé "de Wëllem") a été inauguré le 5 novembre 1884 en présence du Roi-Grand-Duc Guillaume III.

8 Les cantons sont représentés comme suit:

Luxembourg et Remich par les armes conférées en 1821 et en 1816 aux deux villes, c'est-à-dire le champ d'argent aux cinq fasces d'azur, le tout chargé d'un lion de gueules couronné d'or (la queue simple!).

Esch-sur-Alzette par les armes conférées en 1871 (voir la note 5 ci-dessus).

Wiltz par les armes conférées en 1823 (voir la note 5).

Clervaux par des armes identiques à celles conférées plus tard (en 1896) à la commune, soit:
"De gueules au chef d'or chargé de trois merles de sable becqués et membrés de gueules, rangés en fasce".

Echternach par les armes traditionnelles de la ville:
"D'argent à l'aigle de sable".

Dans tous les cas qui précèdent il s'agit des armes officielles ou, dans le cas de Clervaux, inofficielles (à l'époque) du chef-lieu du canton.

Capellen est représenté par l'écu à la croix ancrée, donc par les armes des anciens seigneurs de Septfontaines.

Mersch est représenté par l'écu fascé chargé d'une molette au canton dextre du chef, donc par les anciennes armes des seigneurs de Mersch.

On a voulu procéder de la même façon pour Redange, en prenant les armes des anciens seigneurs d'Useldange. C'est cependant la variante erronée qui a été choisie: "Burelé d'argent et de gueules à la bande d'azur chargée de trois étoiles à six rais d'or". Les armes des Useldange n'ont jamais été telles. Leurs armes primitives étaient identiques à celles des Esch-sur-Sûre dont ils étaient issus: "burelé d'argent et de gueules". Plus tard on a vu apparaître des brisures, soit une bande seule (ou bien d'azur, ou bien de gueules), soit la bande chargée de trois flanchis d'or. Ce sont ces flanchis (sautoirs alésés et fortement réduits) qui ont donné lieu, en raison de leur relative rareté, à une mauvaise interprétation et qui ont ainsi été transformés en étoiles (à cinq ou six rais et même parfois à quatre rais).

Pour Vianden on a un écartelé de Nassau (champ billeté au lion) et de Vianden (champ à la fasce). Ce ne sont là ni les armes de la ville ni celles des anciens comtes, mais celles des comtes de Nassau-Vianden, donc de seigneurs tardifs.

Pour Grevenmacher on a pris les armes de la ville, mais telles qu'elles furent portées au XVI^{ème} siècle, c'est-à-dire le lion posé sur la clef.

Enfin, en ce qui concerne Diekirch, on est en présence d'un exemple frappant de mauvaise interprétation héraldique: En effet si on trouve bien un fascé (l'usage a longtemps été flottant entre fascé et burelé) au lion couronné, ce dernier n'est pas soutenu d'une tour comme l'indiquent tous les armoriaux sauf un (et ce dernier parle d'un puits, ce qui est sans aucun doute une mauvaise lecture d'une tour mouvante de la pointe), mais il est campé sur un tronc de colonne cannelé, supporté par une base composée d'un tore et d'une plinthe.

9 L'auteur identifie systématiquement canton et chef-lieu et leur attribue en principe les mêmes armoiries, ne voulant distinguer les armes du chef-lieu que par des attributs absolument mineurs, comme p.ex. des couronnes murales.

10 Le mérite majeur revenant sans aucun doute à l'auteur des dessins, le dessinateur-héraldiste français Robert LOUIS.

11 Les "armoiries cantonales" proposées par L. Wirion sont les suivantes:

Clervaux

"D'or au chef de gueules chargé de trois merlettes d'argent"; subsidiairement "d'argent au chef de gueules chargé de trois merlettes d'argent" (ces dernières armes étant celles de Winant de Clervaux d'après l'armorial "Die Besten Drei").

Comme la première variante (armoiries normales de l'ancienne famille de Clervaux) a depuis longtemps été utilisée pour symboliser le canton, on pourrait continuer à le faire.

Wiltz

"D'or au chef de gueules" (armes des anciens seigneurs de Wiltz). Même remarque que pour Clervaux.

Vianden

"Ecartelé: aux I et IV d'azur semé de billettes d'or, au lion d'or couronné du même, armé et lampassé de gueules; aux II et III de gueules à la fasce d'argent".

Il s'agit des armes des anciens comtes de Nassau-Vianden, comme elles se distinguent de celles de la ville (qui sont "de gueules à la fasce d'argent") et comme elles ont déjà été utilisées comme armoiries "cantonales", on pourrait également continuer à le faire.

Diekirch

"Burelé d'or et d'azur au lion rampant d'argent, armé, lampassé de gueules et couronné de même, accompagné d'une tour de trois créneaux de gueules, ajourée et maçonnée de sable et mouvante de la pointe de l'écu."

En principe ces armes se distingueraient de celles de la ville ou le lion d'argent est armé, lampassé et couronné de même. Il faut cependant relever que c'est à tort que L.W. prétend que le lion devrait avoir la queue fourchée.

En fait le lion de Diekirch n'a jamais eu la queue fourchue et on ne voit pas pourquoi il devrait l'avoir.

D'autre part il est également préférable que le lion soit soutenu par la tour au lieu de planer au-dessus d'une façon quelque peu périlleuse. Enfin il vaudrait mieux que la tour ne soit pas ajourée (= pourvue de fenêtres) de sable, l'effet n'en étant pas très heureux.

Echternach

"D'argent à une aigle éployée de sable, armée et lampassée de gueules".

Relevons d'abord qu'il faut dire "languée" au lieu de lampassée, ce dernier mot ne s'appliquant en principe qu'à des quadrupèdes carnassiers. Ensuite il vaut mieux éviter le terme "éployée", étant donné qu'il est le plus souvent employé comme synonyme de "bicéphale", ce que l'aigle d'Echternach n'est pas. Si les armes ainsi décrites sont différentes de celles de la ville (où l'aigle est entièrement de sable), il vaudrait encore mieux adopter une autre variante également signalée par L.W., et dire "membrée" au lieu d'"armée"; ainsi la différence serait plus visible encore.

Mersch

"Fascé d'or et d'azur à une étoile percée de cinq rais (ou à une molette) de sable en chef, à dextre".

Il s'agit des armes des anciens seigneurs de Mersch, comme elles se distinguent de celles de la commune (qui porte le tout bordé de gueules) on pourrait en principe les utiliser en guise d'armoiries "cantonales". Il faut se demander cependant pourquoi L.W. veut absolument que la brisure en chef soit une étoile percée et non pas une molette. En tout cas il n'indique pas les raisons de son choix. Mais il faut relever qu'une étoile percée, surtout

de sable, n'est guère réalisable en pratique, étant donné qu'il faut indiquer le relief. Il serait donc beaucoup plus indiqué de prendre une molette qui, elle, ne présente pas de relief.

Capellen

"De gueules à une croix ancrée d'argent". Il s'agit des armes des anciens seigneurs de Septfontaines. Comme aucune commune ne porte les armes sous cette forme, il n'y aurait pas de risque de confusion en cas d'usage "cantonal".

Remich

"Burelé d'argent et d'azur au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'or, la queue fourchue et passée en sautoir, l'épaulé du lion chargée d'un écusson d'argent à la croix ancrée de gueules". Pas de remarques.

Hormis ces quelques remarques relatives à des détails les propositions faites en 1951 et relevées ci-dessus n'ont pas donné lieu à des objections de principe. Il en va autrement pour celles énumérées ci-après:

Redange

"Burelé d'argent et de gueules, et une bande d'azur brochante, chargée de trois étoiles d'or à six rais chacune, rangées dans le sens de la bande".

Cette description correspond exactement à celle des armes de la commune de Redange. Il ne faut donc pas que l'on utilise ces dernières à des fins "cantonales". Le moyen le plus simple pour éviter une confusion serait de prendre pour le canton, au lieu d'étoiles à six rais, des étoiles "normales" à cinq rais et de changer leur couleur d'or en argent, ainsi la différence serait bien marquée.

Luxembourg

"Burelé d'argent et d'azur au lion rampant de gueules, couronné, armé et lampassé d'or; la queue fourchue et passée en sautoir".

Il s'agit là des armes nationales! Ces dernières ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins "cantonales", bien que ces dernières n'aient qu'un caractère inofficiel. Ce qui plus est, non seulement ces armoiries ressemblent trop à celles de la ville de Luxembourg (où le lion n'a pas la queue fourchue), mais encore la ville affecte-elle de porter également le lion à la queue fourchue! Dans ce cas la confusion serait donc programmée d'avance.

Sil'on veut symboliser le canton de Luxembourg par des armoiries propres, mieux vaudrait prendre celles de la prévôté (ou plus exactement des prévôts) de Luxembourg, dont les armes étaient: "Burelé d'argent et d'azur au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or, accosté de deux portes de ville ouvertes à trois tours, aussi de gueules".

Grevenmacher

"Burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'or, la queue fourchue et passée en sautoir; et à une clef antique d'argent posée en barre, brochant sur le tout".

Cette description est celle des armes de la ville de Grevenmacher, et ces dernières ne peuvent pas être utilisées pour symboliser le canton. Une modification s'impose. La plus simple serait encore de changer le métal de la clef, donc de la faire d'or au lieu d'argent.

Esch-sur-Alzette

"D'argent à une tour à cinq créneaux ouverte, ajourée et maçonnée de sable; posée sur une terrasse onnée d'azur et d'argent de cinq pièces, accostée des armes du Grand-Duché de Luxembourg en écusson".

Quoi qu'en prétende l'auteur cette description n'est pas celle de l'arrêté grand-ducal de 1871 (voir note 5). Notamment la tour n'est pas ouverte et ajourée de sable,

NOUVELLES ARMOIRIES PROPOSEES POUR
 LES CANTONS DE ESCH/ALZETTE,
 GREVENMACHER,
 LUXEMBOURG ET
 (dessins M. LENERTZ) REDANGE.

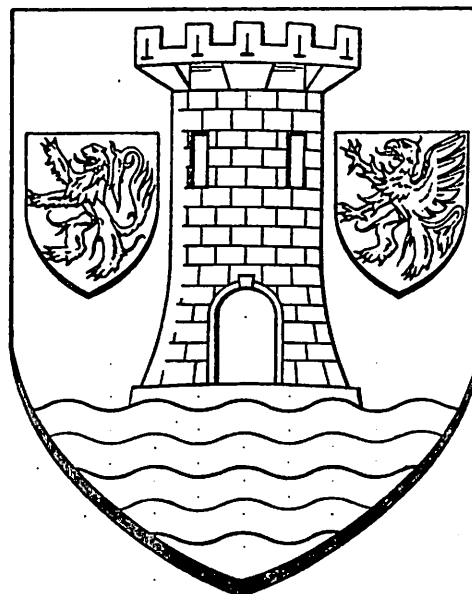
le sol est ondé "d'argent et d'azur"(quoique la description de L.W. soit plus correcte héraldiquement!), et le nombre des ondes n'est pas défini. Il n'en reste pas moins évident que dans l'esprit de l'auteur il doit s'agir des armes de la ville, ce qui ne peut pas être.

Il faudrait procéder à une modification. Ainsi on pourrait imaginer de remplacer les écussons burelés par deux autres, celui de dextre d'azur chargé d'un lion d'or et celui de senestre de gueules au griffon d'argent; en effet les plus importantes villes et communes du canton d'Esch portent un lion ou un griffon dans leurs armes.

18

12 Bien que censées être celles du Lieutenant-Représentant du Grand-Duc, le Prince Henri des Pays-Bas, ces armes ne sont pas les siennes. Ses armoiries véritables ont été déterminées par l'arrêté royal du 24 août 1815 fixant les armoiries du royaume des Pays-Bas et des membres de la famille royale.

Pour le second fils du roi(ce qui était le cas du Prince Henri) l'arrêté prévoit les armes suivantes: "Les armoiries du royaume, brisées en chef d'un lambel de trois pièces de gueules, chargé d'une flèche d'or".



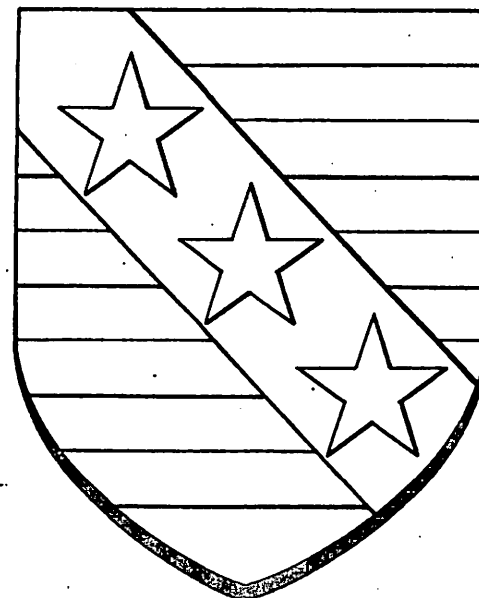
CANTON D'ESCH



CANTON DE GREVENMACHER



CANTON DE LUXEMBOURG



CANTON DE REDANGE

K R I E R

1. Vincent KRIER, étudiant,
* 26.08.1978 Den Haag.
2. Marco KRIER, ingénieur-électricien
* 02.06.1945 Luxembourg
x 30.07.1970 Enghien (B) avec
Monique FAVYTS, * 04.07.1945
Vilvorde (B).
4. Rudy KRIER, tailleur,
* 29.06.1915 Grevenmacher,
x 19.02.1944 Echternach avec
Germaine HANSEN, * 04.09.1919
Diekirch.
8. Nicolas KRIER, tailleur,
* 17.09.1883 Niederdonven,
+ 24.01.1961 Luxembourg,
x 17.10.1911 Grevenmacher avec
Joséphine SCHNEIDER,
* 04.06.1887 Grevenmacher
+ 28.11.1968 Echternach.
16. Jean-Pierre KRIER, tailleur,
* 25.11.1850 Niederdonven,
+ 16.12.1886 Niederdonven,
x 15.01.1875 Niederdonven avec
Catherine MICH,
* 31.08.1849 Niederdonven,
+ 24.03.1918 Niederdonven.
32. Jean KRIER, tailleur,
* 08.08.1812 Niederdonven,
+ 05.06.1894 Niederdonven,
x 30.11.1837 Niederdonven avec
Catherine MEYERS,
* 24.09.1817 Biwer,
+ 25.04.1868 Niederdonven.
64. Dominique KRIER, journalier,
* 17.02.1790 Niederdonven,
+ 09.02.1862 Niederdonven,
x 07.01.1810 Niederdonven avec
Marguerite HEIN,
* 13.12.1779 Flaxweiler,
+ 31.01.1839 Niederdonven.
128. Dominique KRIER, journalier,
* 21.05.1734 Ahn,
+ 23.12.1808 Niederdonven,
x 17.01.1780 Niederdonven avec
Marguerite BODERY,
* 17.05.1755 Buchholtz/Flaxweiler,
+ 12.02.1824 Buchholtz.
256. Petrus KRIER, père à Ahn,
journalier à Niederdonven,
* ???
+ 17.01.1766 Niederdonven
x ??? avec Irmina (DÜHR).

Ernest KRIER

M E H L I N G E R

1. Gilles MEHLINGER, * 26.11.1973
Luxembourg.
2. Nicolas MEHLINGER, * 09.05.1945
Luxembourg, x 29.08.1966 Luxembourg
avec Marie-Thérèse KREMER
* 20.04.1938 Luxembourg.
4. Werner MEHLINGER, * 23.04.1918
Luxembourg-Pfaffenthal, x 15.01.1941
Luxembourg avec Catherine KRIER,
* 15.06.1921 Luxembourg-Bonnevoie.
8. Jean MEHLINGER, * 22.08.1886 Beggen
+ 16.05.1960 Luxembourg, x 08.05.
1919 Hollerich avec Barbe HOFFMANN,
* 28.03.1894 Obervölklingen (D),
+ 02.04.1973 Luxembourg.
16. Nicolas MEHLINGER, * 17.03.1853
Sailly (F), + 04.05.1906 Weimers-
kirch, x 04.08.1881 Eich avec Marie
DIEDERT, * 04.01.1859 Weimerskirch,
+ 12.12.1917 Weimerskirch.
32. Nicolas MEHLINGER, * 30.01.1826
Lenningen, + 07.02.1871 Berg, x ???
Sailly avec Marie HENRIOT, *
02.11.1827 ???, + ???.

64. Guillaume MEHLINGER, * 29.04.1794
Wellenstein, + 02.03.1846
Kleinmacher, x 12.09.1817 Lenningen
avec Catherine HOFFMANN, * 14.10.
1792 ???, + ???.
128. Jean MELINGER, * ???, + ???,
x 30.12.1786 Remich avec
Elisabeth STIVER, * ???, + ???.
256. Guillaume MELINGER, * ???, + ???
x ??? Koenigsmacher avec Marie
WINCKELL, * 21.09.1717 Remich, + ???.

Nico MEHLINGER

L A H U R E

1. Magdalena LAHURE, * 27.01.1843
Strassen, + 28.04.1916 Strassen,
x 06.11.1872 Strassen avec Nicolas
SCHLEICH, * 29.07.1844 Christnach,
+ 03.06.1924 Strassen.
2. Philippe LAHURE, * 10.11.1814
Redange-sur-Attert, + 20.07.1862
Strassen, x 17.02.1841 Strassen avec
Maria NEYEN, * 19.01.1819 Strassen,
+ 10.04.1871 Strassen.
4. Michael LAHIR, villicus, *
26.08.1762 Redange, + 29.07.1815
Redange, x 25.04.1791 Redange avec
Theresia HUSTIN/GUSTING,
* 17.06.1770 Keispelt, + 26.10.1828
Redange.
8. Pierre LAHUR/LAHEURE, * 16.03.1736
Nantimont près d'Etalle (sa naissan-
ce est notée cependant au registre
paroissial de Redange), + 06.12.1782
Redange, x 06.02.1758 Redange avec
Anna-Maria K(O)ELLEN, * 16.04.1737
Redange, + 19.08.1787 Redange.
16. Johannes LAHUR, * probablement en
terre wallonne, x avec Maria TILTGEN
probablement de Levelange ou Redange
en 1738 "conjuges morantes hic tem-
poribus in Nantimong".

Alfred FREYLING,
dont Madelaine LAHUR est
l'ascendante numéro 7.

H O T T U A

1. Marguerite HOTTUA, * 22.06.1847
Molinfaing près de Longlier (B),
+ ??? Saint-Pierre (B), x 05.06.1874
Tournay/Neufchâteau avec
Victor KLEPPER, * 22.12.1838
Neufchâteau, + ???.1878 Neuchâteau.
2. Jacques HOTTUA, maréchal-ferrant,
* 16.12.1808 Niedermertzig, X(1) ???
avec Christine GRAAS de Heispelt/Wahl
+ 04.12.1848 Saint-Pierre (42 ans);
x(2) 02.07.1849 Saint-Pierre avec
Catherine PEUSCHE de Fischbach.
4. Michel HOTTUA, maréchal-ferrant,
* ???, + 09.06.1812 Niedermertzig,
x ??? avec Elisabeth STRAUS, * ???,
+ 01.01.1837 Niedermertzig.
8. Michel HOTTUA/HOTHUI, * 08.03.1744
Oberpallen, + 16.12.1819 Feulen,
x ??? avec Catherine KLEIN.
16. Michel HOUTOIS, * 19.03.1720
Oberpallen, x ??? avec Catherine
JUNGERS.
32. Michael HOUTON, * ca. 1700
Oberpallen, x ??? avec Catherine
LUDIG.
64. Materne HOUTON, x avec Catherine N.

Georges LEPERE
d'Arlon, dont Marguerite HOTTUA est
l'ascendante numéro 11. Qui en sait
plus sur les personnes ci-dessus ?

QUI PEUT PORTER DES ARMOIRIES ?

Jean-Joseph MULLER

On appelle, en termes d'art héraldique, armes ou armoiries, certains signes ou marques symboliques, autorisés ou accordés par le Souverain pour distinguer les personnes (physiques), les familles, les états et les communes.

La Révolution française détruisit les armoiries et les décorations extérieures. Les décrets des 19 - 23 juin 1790, des 27 septembre - 7 octobre 1791 et du 1er août 1793 défendaient aux citoyens d'avoir des armoiries et sanctionnaient la défense par des amendes et la confiscation au profit de l'État des maisons et autres édifices qui en portaient.

Les décrets impériaux des 1er mars 1808 et 3 mars 1810 rétablirent la faculté d'accorder des armoiries en même temps qu'ils permettaient la création de certains titres et des majorats.

Le 24 juin 1815, le prince souverain (Guillaume Ier d'Orange-Nassau) instituait pour les Provinces-Unies un collège héraldique sous le nom de conseil suprême de la noblesse.

Au pays de Luxembourg, la Constitution a conféré au Grand-Duc le droit de conférer la noblesse, et par là même le droit d'octroyer des armoiries puisque celles-ci avaient toujours été l'apanagé spécial des nobles.

D'après certains auteurs ('Pandectes belges', sub V° "Armoiries, Armes", notamment aux numéros 7 et 9) il résulterait de la combinaison de ces textes (les textes constitutionnels belges et luxembourgeois ayant sur ce point une rédaction identique) que, légalement, tout le monde ne pourrait pas porter d'armoiries. Que ceux-là seuls en auraient le droit qui ont personnellement obtenu une concession depuis les lois abolitives de la Révolution française ou qui descendent d'une personne ayant obtenu, depuis la même époque, un octroi transmissible à ses descendants. Les lois qui supprimaient les armoiries n'ont été abrogées qu'en tant qu'elles rétablissent la prérogative grand-ducale d'en concéder à nouveau.

D'après cette opinion, la concession d'armoiries est, en droit comme en pratique, la conséquence nécessaire de toute concession de noblesse. Le Grand-Duc ne pourrait donc concéder à des particuliers ce qu'on appelait autrefois des armoiries roturières.

Contra: A. GIRON: Le Droit administratif. Bruxelles, 1881, n° 1163: "Mais aucune loi ne punit celui qui s'attribue des armoiries sans avoir obtenu à cet effet un diplôme du gouvernement. Cette usurpation peut d'autant moins être confondue avec l'usurpation des titres de noblesse qu'il existe des armoiries roturières aussi bien que des armoiries nobiliaires".

Le port d'armoiries non autorisées n'est réprimé par aucune loi pénale. Les articles 227 et 230 du Code pénal sont inapplicables.

Par la concession d'armoiries la personne qui les obtient aura un droit privatif sur ces armoiries. C'est une véritable propriété. Il en résulte que la personne dont on aurait usurpé les armes, a une action civile contre l'usurpateur, aux fins de défendre le port et d'obtenir, le cas échéant, des dommages-intérêts. Mais cela n'est pas le cas, si les armoiries dont le défendeur s'est paré, sont des armoiries roturières.

L'article 6 ter de l'Acte de Stockholm du 14 juillet 1967, de la Convention de Paris du 20 mars 1883 pour la protection de la propriété industrielle, approuvé par notre loi du 28 mars 1974, ne concerne que les armoiries nationales.

La loi du 23 juin 1972 sur les emblèmes nationaux a prévu, en son article 8, la création d'une commission, "appelée commission héraldique de l'État". Cette commission n'a aucune compétence pour les armoiries des particuliers, appelées autrefois armoiries roturières.

Tribune libre:

UN RÔLE D'ARMES LUXEMBOURGEOIS ?

1. Le Rôle d'Armes Luxembourgeois constitue un recueil qui réunit les armoiries de personnes de nationalité luxembourgeoise.

2. Le Rôle d'Armes Luxembourgeois se trouve sous la garde du Collège Héraldique Luxembourgeois, un organisme dépendant de l'Association Luxembourgeoise de Généalogie et d'Héraldique, a.s.b.l.

3. Avant d'être inscrites dans le Rôle d'Armes Luxembourgeois, les armoiries sont vérifiées et approuvées par le Collège Héraldique Luxembourgeois. Celui-ci confirme les reprises d'armoiries anciennes et les créations d'armoiries nouvelles.

4. Pour reprendre les armoiries d'un ancêtre, il faut prouver l'ascendance jusqu'à cet ancêtre en produisant les documents afférants.

5. La confirmation d'armoiries nouvelles se fait après avoir:

- produit son ascendance agnatique jusqu'au milieu du XVIIIe siècle (1750);
- soit soumis un projet d'armoiries au Collège Héraldique Luxembourgeois qui le contrôle quant à sa conformité aux règles de l'art héraldique et quant à sa non-usurpation d'armoiries existantes;
- ou alors chargé le Collège Héraldique Luxembourgeois de la création d'armoiries nouvelles.

6. L'inscription des armes confirmées au Rôle d'Armes Luxembourgeois comprend la description des armoiries, du cimier et des lambrequins accompagnée d'un représentation colorisée.

7. Une copie de cette inscription est délivrée au détenteur des armoiries sous forme d'un certificat d'inscription.

8. La publication des armoiries inscrites se fait dans les publications de l'Association Luxembourgeoise de Généalogie et d'Héraldique, a.s.b.l. (suivant les modèles étrangers des revues 'Parchemin' ou 'Hessische Wappenrolle', p.ex.)

9. Les armoiries nouvellement créées restent la propriété exclusive du détenteur et de ses descendants directs.

10. L'inscription et la transcription étant accompagnées de certains frais, le Collège Héraldique Luxembourgeois fixe le montant des indemnités à prélever:

- taxe d'inscription au Rôle d'Armes Luxembourgeois: 2.500 francs.

Cette taxe d'inscription est versée dans la caisse de l'Association Luxembourgeoise de Généalogie et d'Héraldique, a.s.b.l.. Le Collège Héraldique Luxembourgeois se réserve le droit de modifier ce montant.

11. Le Collège Héraldique Luxembourgeois se propose de faire reconnaître le Rôle d'Armes Luxembourgeois par les autorités compétentes (administration de l'enregistrement p.ex.).

12. En cas de dissolution volontaire du Collège Héraldique Luxembourgeois, le Conseil d'Administration de l'Association Luxembourgeoise de Généalogie et d'Héraldique se charge de la conservation du Rôle d'Armes Luxembourgeois et choisit ensuite des personnes compétentes pour assurer la confirmation, l'inscription et la transcription des armoiries.

(Voir encore les discussions et décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 avril 1988 (FF 14 (1988), p.29-30).

À noter que les projets d'armoiries suivants ont déjà été portés à la connaissance du public:

M. Jean-Hubert ERPELDING d'Esch-sur-Alzette	FF 11 (1987), p.25-26.
M. Jo KOHN de Schiffflange	FF 11 (1987), p.26-27.
<u>M. Julien LUCAS de Luxembourg</u>	FF 11 (1987), p.27-28.
M. Jean-Marie SINNER de Bissen	FF 13 (1987), p.85-86.
M. René BEISSEL de Wasserbillig	FF 25 (1990), voir ci-contre.
M. André SCHROELL de Luxembourg	FF 25 (1990), voir p. suivante

PROJET D'ARMOIRIES POUR ANDRE SCHROELL-LAURES, LUXEMBOURG.

A. Description:

D'argent à deux membres d'aigle d'azur onglés d'or mouvant du chef tenant un caillou de gueules.

Cimier: Un vol d'argent chargé de quatre rubis de gueules.

Lambrequins: Argent et azur.

B. Explication:

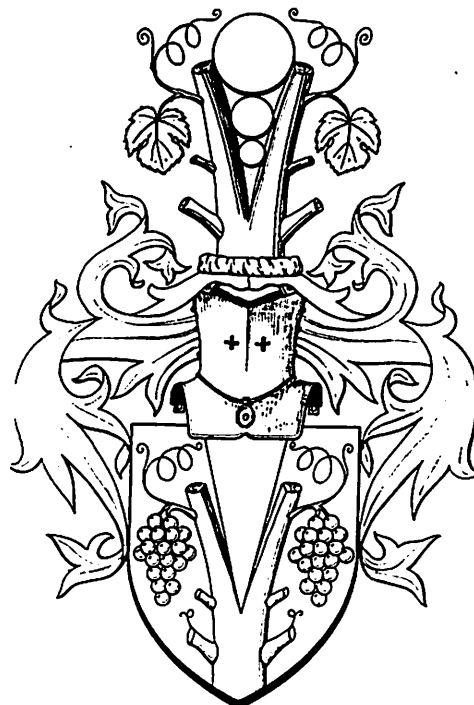
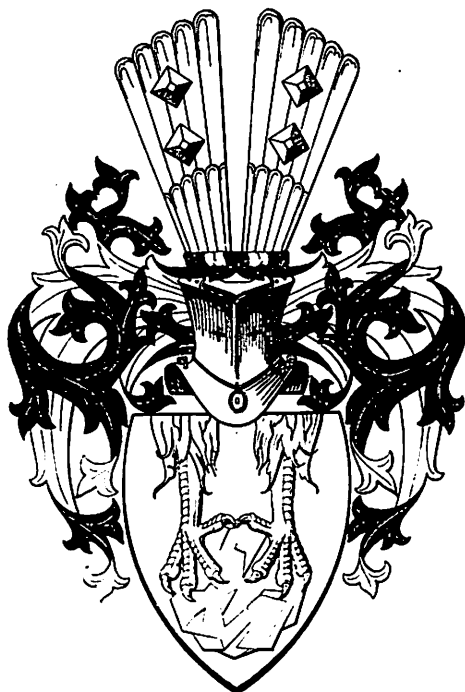
Les recherches généalogiques faites au sujet de la famille Schroell ont pu localiser les premiers représentants connus à Krainburg (Kranj en slovène), ville de l'ancien duché de Carniole.

Les armes dudit duché -d'argent à l'aigle d'azur- semble avoir été également celles de la ville de Krainburg, une mention y relative dans l'armorial Siebmacher y faisant foi.

En ce qui concerne le patronyme Schrell, Hans Bahlow dans son "Deutsches Lexikon" y reconnaît une dérivation du mot idiomatique "Schrolle" équivalent aux termes "Scholle, Klumpen" en allemand classique, objet qui en héraldique peut subséquentement être représenté par un caillou, meuble informe et aux contours irréguliers utilisé notamment aux blasons lorrains.

Le projet d'armoiries tient compte des particularités démographique et onomastique sus-étayées dans une composition simple et éloquente répondant à la définition cursive suivante: Un nommé Schroell (caillou) est emporté aux griffes de l'aigle emblématique de son pays d'origine.

Le futur détenteur d'armes étant descendant d'une lignée qui de longue date est établie au Luxembourg, le blason se tient aux couleurs nationales, tandis que le caillou de gueules peut être considéré de rubis brut rappelant de la sorte, tel que font les rubis facettés au cimier, la profession de bijoutier qu'exerce la famille Schroell-Laures à Luxembourg.



PROJET D'ARMOIRIES POUR RENE BEISSEL, WASSERBILLIG.

A. Description:

D'or au cep de vigne vrillé et écoté de sable, fruité de sinople, mouvant de la pointe, fendu par une pile de gueules mouvant du chef.

Cimier: Le cep de vigne de l'écu mais feuillé de sinople, à trois besants d'or coincés dans sa fente.

Lambrequins: Or et gueules.

B. Explication:

Le présent projet d'armoiries considère en sa symbolique d'une part le milieu professionnel de la famille Beissel qui, originaire de Halling en Lorraine, s'est établie dans la suite comme viticulteurs à Bech-Kleinmacher, et d'autre part l'interprétation de son patronyme qui sous l'orthographe "Bäassel" ou "Beessel" apparait au "Letzeburger Dictionnär" et désigne un ciseau (Meissel en allemand) ou encore un coin (Keil), ce dernier outil étant représenté en héraldique par un meuble triangulaire appelé pile.

L'assemblage caractéristique du cep fruité et de la pile tend à invoquer les activités fructueuses de vigneron, l'or du champ faisant allusion à la couleur du vin.

Les besants d'or au cimier rappellent les fonctions professionnelles du détenteur des nouvelles armoiries, tandis que le cep feuillé marque son attachement à la viticulture sans en être producteur.

R E L E V É D E S M A R I A G E S C É L É B R É S A V A N T 1 8 0 0
D A N S L E S P A R O I S S E S L U X E M B O U R G E O I S E S

(suite de l'état publié au 'Familjefuerscher' 24 (1990), p. 97).

A) Brochures vertes: 8 fiches par page DIN A 4, classées par ordre alphabétique, à gauche par le nom de famille du mari, et à droite par le nom de famille de l'épouse.

Alzingen, Arsdorf, Asselborn, Basbellain (Kiirchen), Bauschleiden, Beaufort, Berbourg, Berlé (FF 16), Bertrange, Bettembourg-Abweiler, Bettendorf, Betzdorf, Bissen, Boevange/Clervaux, Bigonville (Bondorf), Born (FF 23), Boulaide, Bourscheid, Brachtenbach, Brandenburg, Consdorf, Consthum, Crendal, Cruchten (FF 14), Derenbach (FF 16), Doennange, Duncrodt, Dudelange, Dunchrodt, Echternach (2 volumes), Ehlerange (FF 14), Ettelbrück, Fentingen, Feulen, Fohren, Goesdorf, Gosseldange/Mersch, Grevenmacher, Grosbous, Heinerscheid, Hachiville (Helzingen), Holler/Weiswampach, Hosingen, Hostert (brochure grise), Hupperdange, Itzig, Kaundorf, Limpach (FF 21), Lintgen/Mersch, Lorentzweiler, Lullange (FF 16), Luxembourg-St.Jean, Luxembourg-St.Michel, Mamer, Martelange, Medernach, Mondercange, Mondorf, Moutfort, Munshausen, Niederdonven, Niederwampach, Oberpallen, Oberwampach, Ospern, Pintsch, Prettange/Mersch, Redange-sur-Attert, Reisdorf (FF 20), Remerschen, Remich, Rodange (FF 19 et FF 24), Roodt/Syre, Sandweiler, Septfontaines (Simmern), Sonlez, Sterpenich, Surré, Tarchamps (FF 18), Troine (Trotten), Tuntange, Vianden, Vichten (FF 12), Waldbillig, Waldbredimus, Wasserbillig, Weicherdange (FF 16), Weimerskirch, Weiswampach, Wolvelange (Wolflingen), Wiltz (copie du fichier THEIN).

B) Listes chronologiques et alphabétiques:

Clemency, Dalheim (FF 13), Diekirch, Elvange, Hollerich, Heffingen, Lenningen, Steinsel, Winseler.

C) Publications uniquement au 'Familjefuerscher' à présent:

Colpach (FF 22, p.49), Greisch (FF 25, voir en bas), Igel (D) (FF 20, p.64-68).

D) D'autres paroisses sont en cours d'être inventoriées par des membres. Détail:

DIEKIRCH	par Martin BACHE	
JUNGLINSTER (1744-1802)	par Bob CALMES	original au Greffe du Tribunal(Lux)
LANGSUR (D)	par Jean-Claude MULLER	original au Bistumsarchiv TRIER
LEUDELANGE	par Jean-Claude MULLER	
MACHTUM	par Jean-Claude MULLER	
MARTELANG	par Jean-Claude MULLER	original aux Archives d'Arlon
MERSCH	par Mme Emilie KNAFF	
MESENICH (D)	par Jean-Claude MULLER	original au Bistumsarchiv TRIER
MOMPACH	par Jean-Claude MULLER	
MUNSHAUSEN (avec Clervaux et Marnach)	par Francis BREYER	
NOERTZANGE/HUNCHERANGE	par Gilbert JEITZ	
STEGEN	par Jean-Claude MULLER	
STEINSEL	inventorié par Emile ERPELDING	mis sur fiches par Mme REUTER-HEMES
WALLENDORF (D) (1744-1802)	par Jean-Claude MULLER	original au Bistumsarchiv TRIER
WORMELDANGE (1728-1802)	inventorié par le curé SEYWERT	mis sur fiches par Jean-Cl. MULLER
	(photocopies aimablement mises à disposition par Camille BECKIUS)	

E) Photocopies, reliées en 5 volumes: de la copie par M. Emile ERPELDING des fiches arrangées dans l'ordre alphabétique des noms de famille des époux du 'Sippenamt' au Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, dépt. état-civil. Fotokopie in 5 Bänden, alphabetisch geordnet nach den Familiennamen der Ehemänner, der Abschrift durch Herrn Emile ERPELDING der Sippenamtskartei im Bezirksgericht Luxemburg, Abteilung Zivilstand.

F) Tables des mariages lorrains: Prière de consulter la liste-inventaire auprès du secrétaire.

Pour des détails, renseignements sur paroisses encore à faire, photocopies de notices etc., prière de s'adresser au secrétariat de l'Association: Sandtegaass L-5404 Bech-Kleinmacher. Téléphone 6 90 49 (bureau), 69 89 12 (privé).

P A R O I S S E D E G R E I S C H

(1724-1796 par Jean-Claude MULLER)

Numéro des microfilms aux Archives nationales: 90-91. L'original est conservé à présent aux Archives de l'Archevêché à Luxembourg. Contacter M. Valentin WAGNER, archiviste (tel. 46 20 23) si une consultation de l'original s'impose. La paroisse comprenait uniquement le village de Greisch. Le livre paroissial s'étend de 1720 à 1796, tandis que le double du Tribunal de Luxembourg s'étend de 1779 à 1793 uniquement. Le village a ensuite été du ressort de la commune de Septfontaines.

1 AREND Nicolaus ex Greisch		07.02.1773 Greisch
	DONLINGER Susanna ex Noerdange ('Nördingen')	
2 ARENDT Jacobus ex Ni[e]derpallen [Wimarus & N. SCHOLTES]		27.06.1746 Greisch
	MOESCH Anna-Catharina ex Greisch [H. & A. MOESCH (+)]	
3 ARENDT Petrus in Greisch [P. (+) & Ma. SCHWINNEN (+)]		20.01.1745 Greisch
	THEIS Margaritha ex Saeul [Maternus & Bar. JUNCKEN]	
4 AREND Martinus ex Greisch		25.02.1773 Greisch
	NICHHENGEN Elisabetha ex Lintgen	

(suite mariages de la paroisse de GREISCH)

5	BIDINGER Joannes ex Walferding(en) [Theod. & Lucia JAMMERS] PULL Barbara ex Greisch [N. & A. BRAUN (+)]	05.02.1782 Greisch
6	BILL Joannes-Baptista ex Heispelt [Math. & Cath. PROM] THILLEN Maria-Catharina ex Greisch [Theod. & Ma. EYSCHEN]	15.02.1790 Greisch
7	BRIMMER Joannes in Greisch [Phil. & Cath. HANSEN] BETZ Maria-Elisabetha ex Bissen [Phil. (+) & Ma. SCHMITGES (+)]	24.02.1762 Greisch
8	BRIMMEYR Philippus ex Greisch [J. & El. BETZ (+)] BROSIUS Catharina ex Tuntingen [J. & Cath. NEU]	11.02.1788 Greisch
9	BRYMAIER Christophorus ex Greisch [xx] NEW Maria ex Elvange ('Elwingen') [Wilh. & Cath. NEU]	08.05.1775 Greisch
10	BRYMAYR Philippus ex Helmdingen [J.] HANSEN Anna-Catharina ex Greisch [Theod. & A. NILES]	23.04.1724 Greisch
11	BUR Mathias ex Waldbillig ('Waldbellig') NISER Maria ex Greisch [xx NISEN Stephani]	22.01.1771 Greisch
12	CHRISTOFFELS Stephanus in Greisch [N. & Ma. UNSEN] NICKERS Maria zu Reichlingen ('Reichel') [Frid. (+) & A.]	07.01.1759 Greisch
13	DELLES Jacobus ex Greisch [Steph. (+) & A. LUTHGE (+)] BURCKEL Catharina ex Septfontaines ('7fontibus') [Franc. (+) & Cath. MAMER (+)]	26.12.1793 Greisch
14	DIDIER Christophorus ex Greisch [xx LUCIUS Johannatae] VESTER Joannatha ex Strassen [H. (+) & Marg. NEPPER (+)]	31.12.1795 Greisch
15	DILLES Jacobus ex Greisch [Steph. & Johanna] FLÖHR Margaretha ex 'Forsenhoff/Lenningen' [Paulus & Anna]	08.01.1777 Greisch
16	EVERLING Nicolaus ex Tuntingen [Peter dictus JUNCKER] WEILER Maria ex Greisch [P. & A. SCHWINNEN]	15.01.1733 Greisch
17	FLACKS Dominicus ex Kuborn [Cornelius] QUERIN Maria ex Greisch [P.]	01.02.1740 Greisch
18	GRESSER Joannes-Petrus ex Greisch LANGERS Maria ex Greisch	12.01.1773 Greisch
19	HAUPTERTS Michael ex Strassen [J. & Bar.] NESEN Anna-Maria ex Greisch [J. & Eva]	14.09.1738 Greisch
20	HELTGEN Joannes in Hachy ('hertzig') [N. & Cath. SCHWIRTZ] THILLIET [E]lisabeth, derzeitien dienstmagd in Zehren in Greisch [Fr. & Salome KLOCKNES (+)]	11.01.1756 Greisch
21	HENGES Petrus, famulus in Greisch, natus olim in Nospelt [J. & N.N.] HANSEN Elisabetha, famula in Greisch [Wilh. (+)]	14.11.1745 Greisch
22	HENGES Theodorus ex Nospelt [Theod. (+) & Ma. (+)] QUERIN Anna-Margaritha ex Greisch [P. & Marg.]	09.01.1752 Greisch
23	JENTGES Joannes ex Bissen [J., agricola & El. CALMES (+)] SCHROEDER Maria ex Greisch [xx STEIMETZ Petri]	30.09.1793 Greisch
24	JENTGES Thomas ex Bissen, per 9 menses famulatus in Useldingen [J. & El. CALMES (+)] STEIMETZ Maria ex Greisch [P. (+) & Ma. SCHROEDER]	30.09.1793
25	JUNCKER Nicolaus ex Greisch [xx WEILER Mariae] BIVERS Maria ex Kehlen [Martinus]	16.04.1742 Greisch
26	JUNGERS Joannes [J. & Ma. KAUFFMAN (+)] LEFEVER Apollonia, virgo ex Tuntingen ('Tentingen') [N. & Marg.]	20.02.1766 Greisch
27	JUNGERS Joannes [xx] SCHNEIDERS Joannatha ex Tuntingen ('Tentingen') [P. (+) & A.-Ma. (+)]	20.02.1766 Greisch
28	JUNGERS Joannes ex Greisch [J. & Appol. LEFEVRE] MERTENS Maria-Catharina ex Ell [J. & A-Marg. VINGERT]	03.02.1791 Greisch
29	JUNGERS Joannes ex Greisch [P. & Ma.-El. MASSORIE] KAUFFMAN Maria ex Nospelt ["filia legitima Kauffman"]	08.02.1741 Greisch
30	KERTZ Michael [xx] ex Helmsingen NILES Margaretha ex Greisch [J. & Suz.]	01.01.1724 Greisch
31	KLEIN Michael ex Niederpallen MISCHEL Maria-Francisca in Greisch [J. & A. THOMES (+)]	29.12.1778 Greisch
32	KLEIN Paulus ex Tuntingen ('tintingen') [P. & Ma.] THOMMES Chatharina, oriunda ex Brouch [xx MOMPACH Wilhelmi ex Greisch, 'in der Köhr']	17.12.1747 Greisch
33	LANGERS Franciscus ex Greisch [Fred. (+) & Odilia KUNSTLER] LOUTHS Anna-Catharina [Hub. & Marg. FRIEDERICHS, aegrotans]	24.11.1783 Greisch
34	LANGES Fridrich zu Greisch [Jos. & A.] KINTZELE Ottilia ex Fouches [Bern. & Anna, "Eheleut von offen"]	22.01.1756 Greisch
35	LEGUILLE Joannes ex Moutfort [Maximilianus] PULL Catharina ex Greisch [H. & A. ENGELS]	20.01.1734 Greisch
36	LEMMER Petrus ex Biver ('Biver') MAYRS Maria ex Greisch	16.02.1766 Greisch
37	LUCAS Joannes, custos porcorum in Greisch [Theod., bubulci & Cath. DAM] ADAM Anna ex Reckingen/Mersch [N. (+) & Ma-Cath. SCHOLTES (+)]	12.12.1780 Greisch
38	MAYERS Henricus [xx] ex Greisch [J. & A. PETERS] LAMERS Anna ex Calmus [P. & Cath. SCHANEN]	17.12.1725 Greisch
39	MERGEN Joannes-Petrus ex Greisch [xx THILGES Agnetis] PETESCH Anna-Maria ex Br(o)uch/Saeul [J. & A-Ma. NIESEN]	04.04.1785 Greisch
40	MERGEN Nicolaus [Andr. & A. PROM] FELLINGER Susanna ex Grosbous [Carolus & Cath. THEIS]	14.05.1747 Greisch
41	MERGEN Nicolaus [xx] CONZEMIUS Dorothea ex Reckingen [N. & Ma. CONZEMIUS "ex aedibus Thommes"]	25.04.1751 Greisch
42	MERGEN Petrus ex Greisch [N. & Dorothea THOME (+)] THILGES Agnes ex parochia Beles [Jac. & A-Ma. ERPELDING]	07.06.1780 Greisch
43	MICHEL Joannes ex Dippach [N.] THOMMES Anna [P. (+) & Francisca MAYSCH (+)]	16.01.1746 Greisch
44	MOESCH/MEYSCH Henricus ex Greisch [J. MAYERS & A. PETERS] KRIER Barbara ex Bettingen [J. & Suz. KETTENMAYERS]	16.01.1724 Greisch
45	NERDING Michael ex Roedgen ('Rötgen') [J. & A. BIVER (+)] NÜSEN Margaretha ex Greisch [Steph. (+) & Ma. NIXES]	27.02.1781 Greisch

46	NESEN Christophorus ex Greisch [J. & Eva]	02.02.1733	Greisch
	MALLIET Maria ex Lannen ('Landen') [J. & Cath. ALTGEN]		
47	NEU Nicolas ex Rambrouch	18.02.1771	Greisch
	SCHNEIDERS Maria-Catharina ex Greisch		
48	PULL Nicolaus [xx BRAUN Annae]	08.01.1778	Greisch
	NEU Anna-Maria ex Angelsberg [M. & A. NEUEN (+)]		
49	PULL Nicolaus ex Greisch	10.02.1764	Greisch
	BRAUN Anna ex Dippach		
50	QUERIN Peter von Greisch	28.02.1757	Greisch
	LEISS Wilhema [?] [xx] von Mamer		
51	QUERIN Petrus ex Greisch [P.]	13.04.1738	Greisch
	MOLITOR Margaritha ex Brouch [Maternus, molitor ex molendino bruch]		
52	QUÖRINGE Mathias ex Greisch [J. & Cath. BARTHS]	19.02.1787	Greisch
	KUHL Anna-Maria [J.-P. KIEHL & Marg. KAISER]		
53	SCHNEIDER Fridericus, tum temporis aedituus in Greisch, oriundus ex Tunting(en)]	12.10.1749	
	ARENDT Maria in Greisch [P. (+) & El.]		
54	SCHNEIDER Fridericus ex Tuntingen [P.]	13.01.1737	Greisch
	GREISCH Catharina ex Greisch [xx FISBACH Willibrordi]		
55	SCHNEIDER Mathias ex Tuntingen [P.]	13.04.1737	Greisch
	FISCHBACH Catharina ex Greisch [Willibrordus (+)]		
56	STEINMETZER Joannes ex Greisch [Maternus (+) & Magd. ARENDS, dictae THOMMES]	09.03.1734	Greisch
	NEUBECKER Maria, oriunda ex Garnich [J., modo ferrifundinae Dni de Marchant]		
57	STEYMES Petrus ex Greisch	09.03.1772	Greisch
	SCHRÖDER Maria ex Beckerich		
58	STEYMETZ Joannes ex Greisch [J. (+) & Ma. NEUBECKER (+)]	28.12.1786	Greisch
	JENNE Anna-Maria ex Saeul [Christoph. (+) & Suz. MERTENS (+)]		
59	THIELLEN Everardus [xx]	19.01.1767	Greisch
	STRAUS Anna-Maria [xx]		
60	THILL Franciscus ex Aubange ('Obange') [Andr. & Marga [I]]	11.11.1744	Greisch
	HANSEN Maria ex Greisch [Theodor & A. NILES]		
61	THILL Jacobus in Greisch [J. THILLEN & Johanna]	07.02.1762	Greisch
	SCHNEIDER Anna in Greisch [Math. & Cath. FISCHBACH]		
62	THILL Mathias ex Greisch [Jac. & A. SCHNEIDERS]	13.12.1790	Greisch
	VELTER Magdalena ex Vichten [N. & Ma. ROLLINGER]		
63	THILL Theodorus in Greisch [J. & Joannatha]	15.01.1758	Greisch
	EUSCHEN Maria in Hostert (Red.) [Carl & A.-Marg. KARIER]		
64	THOMÉ Martin	21.02.1757	Greisch
	QUERIN Anna-Margaritha		
65	THUREN Petrus ex villa Hesperich/Neunkirchen [N. (+) & Magd. KUTTEN (+)]	01.02.1787	Greisch
	DILLES Maria ex Greisch [Steph. & Joannata LUTGEN]		
66	TILLEN Joannes ex Greisch [Steph. & Ma. N.]	07.01.1725	Greisch
	ADAMS Joanna [Hartard]		
67	URBAN Paulus [J. & Cath. KESSELER, protunc bubulci in Greisch]	06.02.1775	Greisch
	SCHINGEN Margaretha ex Dondelange ('Donlingen') [Dom. & A.-Ma. THILL]		
68	VAGNER Henricus ex Ell [J. (+) & Dorothea NINGELS (+)]	28.02.1796	Greisch
	THOMMES Maria ex Greisch [Mart. (+) & A.-Marg. QUARING]		
69	VEBER Petrus ex Nospelt [P. (+) & Marg. ENGEL (+)]	17.04.1780	Greisch
	HENTGES Maria [P. (+) & El. HANSEN]		

----- Changements d'adresse

(état au 15 décembre 1990)

J.P. BERNAUX	3, rue Antonio Vivaldi	F-78100	St-Germain-en-Laye
Jemp BIVER	22, Mëchelshof	L-6251	Scheidgen
L. DUPONT	8, rue Charles Milcendeau	F-85300	Challans
J. GUIDORENI	11, rue des Aubépines	L-3410	Dudelange
Gast MANNES	21, rue Bertels	L-1230	Luxembourg
H. REICHARDT	25, Heinrich Bart Straße	D-6702	Bad Dürkheim
J. ROLLMANN	17, avenue Guillaume	L-1651	Luxembourg
Cl. SCHMIT	65, route de Trèves	L-2633	Senningerberg
P. THOMMES	27, rue de la Semois	L-2533	Luxembourg
Léon WANTZ	45, rue G.-D. Charlotte	L-7520	Mersch
Archives nationales	Boîte postale 6	L-2010	Luxembourg
Archevêché de Luxembourg	Boîte postale 419	L-2014	Luxembourg
	Centre d'Entraide Généalogique		
M. Paul CHASSAINT	76, av. Foch, Montry	F-77450	Esbly

----- Nouveaux membres

(état au 1er décembre 1990)

J. BELLING	3, rue de la Sapinière	L-5571	Remich
Jos. GOEDERT	93, allée Léopold Goebel	L-1635	Luxembourg
E. KRIER	4, rue de Munschecker	L-6760	Grevenmacher
Guil. SCHOLTES	39, rue de Givenich	L-6691	Moersdorf
Jos. STRONCK	5, A zengen	L-5427	Greiveldange

Amis de l'Histoire de la Commune de Niederanven	30, rue des Romains	L-2443	Senningerberg
Association Ardennaise de Généalogie et d'Héraldique	3, place Crussy	F-08200	Sedan
Belgian American Heritage Wallonie-Bruxelles a.s.b.l.	4, rue Belle-Vue	B-5650	Biesme-Mettet
Groupement Généalogique de la région du Nord	Boîte postale 62	F-59118	Wambrechies
Der Wappenlöwe	9, Faberstraße	D-8000	München 70
Bibliothèque du Grand Séminaire de Luxembourg	52, rue Jules Wilhelm	L-2728	Luxembourg
Stadtarchiv Innsbruck	2, Badgasse	A-6020	Innsbruck

A P P E L D E S C O T I S A T I O N S 1 9 9 1
A U F F O R D E R U N G Z U R B E I T R A G S Z A H L U N G
M E M B E R S H I P D U E S 1 9 9 1

(Décision de l'Assemblée générale - Beschluss H.V. 22.3.1990)

COTISATION ANNUELLE: membre + abonnement au bulletin 'De Familjefuerscher'.

JÄHRLICHER MITGLIEDSBEITRAG: Mitglied + Abonnement auf die Zeitschrift 'De Familjefuerscher'.

ANNUAL DUES: membership + subscription to the periodical 'De Familjefuerscher'.

L U X E M B O U R G : 600.- Francs luxembourgeois
Annuaire - Jahrbuch - Yearbook 1991 y compris.

EUROPE / EUROPA : 400.- Francs luxembourgeois/belges

OUTRE-MER/ÜBERSEE/OVERSEAS : 550.- Francs luxembourgeois/belges

COTISATION DE SOUTIEN /
FÖRDERERBEITRAG : 1000.- Francs luxembourgeois
(à titre bénévole - auf freiwilliger Basis).

Pour élèves et étudiants : 50 % de réduction sur les montants indiqués supra.
Für Schüler und Studenten : 50 % Ermässigung auf den oben angegebenen Beträgen.

Tous les règlements sont à effectuer à l'ordre de: A.L.H.G. a.s.b.l.
Alle Geldangelegenheiten sind über diese Adresse zu regeln: Sandtegaass
Please use only this address in matters of payment: L-5404 BECH-KLEINMACHER
Luxembourg, Europe

Compte-Chèques-Postal Luxembourg / Postscheckkonto Luxemburg / Postal Giro
Account in Luxembourg : Nr 8 7 2 - 9 6

Veuillez utiliser le bulletin de virement/versement ci-joint !

Pas de chèques bancaires étrangers ! Keine ausländischen Bankschecks ! Please do
not send personal checks drawn on a bank !

Pas de carte de membre ! Keine Mitgliederkarte ! No membership card is issued !

BGL N° 30-443039-74/CCP N° 872-96
N° d'identité CIE 1984 61 00620 /

Le secrétaire-trésorier
Georges KIESSEL

QUESTIONS - RÉPONSES

ATTENTION !

1. Le texte de la question doit être dactylographié, à défaut écrit très lisiblement, de préférence en caractères d'imprimerie.
2. Le texte doit figurer sur une feuille de format DIN A 4 séparée (jamais dans le corps d'une lettre) et à raison d'une question/réponse par feuille [en vue de l'archivation]
3. Le texte peut être rédigé en luxembourgeois, en français, en allemand ou en anglais.
4. Chaque question recevra un numéro courant, si bien que la réponse doit obligatoirement se référer à ce numéro.
5. Chaque texte doit porter la date et l'adresse de l'expéditeur.
6. LE TEXTE DOIT ÊTRE CLAIR, PRÉCIS ET BREF DANS SON ÉNONCÉ. IL PEUT PORTER SUR UN AVIS DE RECHERCHE, UN RENSEIGNEMENT BIOGRAPHIQUE, UNE PRÉCISION D'ORDRE GÉNÉALOGIQUE OU HERALDIQUE EN GÉNÉRAL, ETC.
7. Cette rubrique est réservée exclusivement aux membres de l'A.L.G.H.. Exceptionnellement et pour des raisons de solidarité entre tous les chercheurs, elle peut être ouverte à des non-membres.

IMPORTANT !

Il est dans l'intérêt de TOUS que CHACUN puisse prendre connaissance de la réponse apportée à telle ou telle question publiée dans ce bulletin 'De Familjefuerscher', MÊME SI L'ON N'EST PAS DIRECTEMENT CONCERNÉ PAR SON CONTENU ! C'est pourquoi chaque réponse devra transiter par le secrétariat qui la publiera au prochain bulletin. Si néanmoins l'on communique sa réponse directement au questionneur, on est prié d'envoyer une copie de sa réponse au secrétariat, pour d'impératives raisons d'archivation.

RÉPONSES :

Sont parvenues au secrétariat des réponses aux questions 343 HUMPLER (Luxembourg), 344 HUMPLER x REUTER, 361 de la GARDELLE et 366 STEICHEN (Schiffange). Vu leur longueur, ces textes seront publiés au prochain numéro du 'Familjefuerscher', ensemble avec les réponses qui sont attendues aux questions ci-dessous. A noter toutefois que le secrétariat a averti les intéressés que chaque membre peut demander communication d'une photocopie des réponses moyennant l'envoi d'une enveloppe affranchie (14 francs tarif intérieur) et adressée à l'expéditeur.

QUESTIONS

368. ASSELBORN x ENGEN (Bascharage)

Cherche date de décès et ascendance de Michel ASSELBORN, x 02.03.1763 Bascharage avec Johannata ENGEN.
Roland KLEIN

369. BERG (BERGHEM) x GONDERSBACH (Bissen)

Recherche des informations sur l'ascendance du couple Nicolas BERG (BERGHEM), x 26.01.1780 Bissen avec Marie GONDERSBACH, * ca. 1750 Bissen, + 20.04.1814 Brandebourg.
Pierre MAJERUS

370. BOUCHE x PIERRE (Lamadelaire - Rodange)

Cherche renseignements sur le couple Henri BOUCHE, * probablement à Lamadelaire, + 01.12.1823 Rodange, x ca. 1797 ou avant avec Catherine PIERRE de Rodange.
Jean-Marie ZIMMERMAN

371. CHABERT x BETTENDORF

Cherche informations relatives au couple Jean-Louis CHABERT x Maria-Josepha BETTENDORF : J.L. CHABERT est d'origine française (de Valence en Dauphiné), militaire (?), x avec M.J. BETTENDORF de Luxembourg (?). Dans les actes de baptême de l'église de la Chapelle à Bruxelles, j'ai trouvé des évidences de la naissance de leur fils, Jean-Louis-Matthieu CHABERT, * 18.11.1791 Bruxelles. L'acte parle de M.J. BETTENDORF "ex Luxemburgendis" et mentionne les noms du parrain et de la marraine, Mathias BETTENDORF, respectivement Catharina SUTTEL probablement les parents (?) de M.J. BETTENDORF.
Willy WIJNS

372. CLAUS (CLOOS) x LANNERS (Schlindermanderscheid)

Recherche des renseignements sur les époux Michel CLAUS ou CLOOS x Marguerite LANNERS. Un fils de ce couple, Mathias CLOOS, * 1752 Schlindermanderscheid, x 07.01.1787 Diekirch avec Catherine LUTGEN.
Pierre MAJERUS

373. CONRAT x GENGLER (Esch/Sûre)

Recherche dates et lieux de *, x, + des époux Nicolas CONRAT, x avec Elisabeth GENGLER. Un fils de ce couple, Jean-Pierre CONRATH, * 06.11.1769 Esch/Sûre, x 07.01.1788 Heiderscheid avec Anne-Marie KREMER.
Pierre MAJERUS

374. FAULBECKER (Luxembourg)

Aimerais obtenir une photocopie de l'acte de naissance de Mathieu (ou Mathias) FAULBECKER, + 18.07.1866 Arlon. Son acte de décès précise qu'il est né à Luxembourg et qu'il avait 55 ans au moment du décès. La naissance se situerait donc vers 1811.

375. FEYEREISEN (Hobscheid)

Cherche date de * et ascendance de Madeleine FEYEREISEN, * ca. 1878 Hobscheid, fille de Nicolas FEYEREISEN et Marie TRAUSCH, couple de Hobscheid.

Roland KLEIN

376. Émigrants de Fischbach/Mersch

Recherche les noms (date / lieu de mariage / décès) de personnes nées à Fischbach/Mersch ayant quitté leur village natal.

Charles ROSENFELD

377. FRIEDERICH (Luxembourg)

Aimerais obtenir une photocopie de l'acte de naissance d'Elisabeth FRIEDERICH, + 07.05.1889 Arlon. Son acte de décès précise qu'elle est née à Mullenbach, section de la commune d'Eich et qu'elle avait 78 ans au moment du décès. La naissance se situerait donc vers 1811.

Claude GAUDILLOT

378. GENGLER (Capellen)

Recherche renseignements sur et ascendance du couple Gregor (ou Georg) GENGLER "ex Capellen", veuf, x 02.12.1729 Mamer avec Maria MELCHIOR, veuve de Jean CHRISTOPHORY.

Rita GENGLER

379. HAMES (Berg)

Cherche date de naissance et ascendance de Bernard HAMES. * ca. 1758, fils de Nicolas HAMES et de Marguerite KUIPS, couple de Berg près de Bissen.

Roland KLEIN

380. de HOUT dit HOLLER (Echternach)

En vue de compléter la notice sur la famille de HOUT qui doit paraître dans le prochain volume de l'État Présent de la Noblesse, je suis à la recherche de certains éléments relatifs à :
Nicolas-François-Joseph de HOUT dit HOLLER d'Echternach qui a fait partie du Corps équestre du Grand-Duché de Luxembourg, ayant été désigné par le roi Guillaume Ier par arrêté royal du 20.11.1816. Il était juge au tribunal de première instance d'Echternach, membre du conseil municipal et capitaine de la milice bourgeoise. Je cherche à connaître les précisions suivantes :
- lieu et date de sa naissance (vers 1762 ?); - lieu et date de son décès (à Echternach ?); - les prénoms et profession de son père; - les nom et prénoms de sa mère; - son état civil (on le suppose célibataire); s'il était marié, toutes les coordonnées de son épouse et sa postérité éventuelle.

André de WALQUE, directeur du 'Parchemin'

381. JUCHEM (nom de famille)

Recherche tous renseignements concernant le nom de famille JUCHEM.

Mme BARTHOLOME-JUCHEM

382. KLEIN (Bettendorf)

Cherche date de naissance et ascendance de Jean KLEIN, * ca. 1721 Bettendorf, fils de Wilhelm KLEIN et Anna KUFFERS.

Roland KLEIN

383. KLEIN x FRISCH (Sprinckange)

Cherche dates de naissance, de mariage, de décès et ascendance du couple Mathias KLEIN, x ca. 1775 Sprinckange avec Madeleine FRISCH.

Roland KLEIN

384. KREMER (Eich)

Wo stirbt Barbara KREMER, die zweite Ehefrau des 'Blannen Theis' (Mathias SCHOU), die 1824 beim Tod von Theis noch in Eich lebte ?

Jean WELTER

385. LORANG x THILL (Frisange)

Cherche ascendants de Marie LORANG, * 25.09.1836 Frisange, + 04.07.1900, x avec Charles THILL, * 06.10.1838, + 04.09.1895. (L'auteur de la question n'indique pas les lieux !)

Jean-Marie ZIMMERMAN

386. LUTGEN x BRASSEL (Noertrange)

Recherche dates et lieux de naissance, de mariage et de décès des époux Nicolas LUTGEN marié avec Marguerite BRASSEL. Un fils de ce couple, Jacques LUTGEN, * 1744 Noertringen, x 09.12.1771 Diekirch avec Elisabeth MAJERUS.

Pierre MAJERUS

387. MASSON (Luxembourg)

Le registre de la paroisse catholique de Bettingen an der Saar - (appartenant aujourd'hui à la commune de Schmelz) - indique le mariage conclu en 1723 entre un Wendelin EHRlich, originaire de la Bohême (Böhmen) avec Maria MASSON "ex patria luxemburgensi". La même année contractent mariage à Bettingen Jacques BECKER avec "virtuosa virgo Francisca MASSON filia legitima Antony MASSON ex Cestans pro tempore hic habitans". S'agissait-il d'une famille originaire d'un village de l'actuel Grand-Duché ? Ou serait-ce plutôt un village de la Province belge de Luxembourg ? Mais cela dépasse mes connaissances et les moyens bibliographiques dont je dispose. C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir consulter vos listes des communes et de me faire savoir - et par mes services à Mr. MASSON habitant la Suisse et descendant d'Antoine MASSON, qui serait content de trouver le lieu d'origine de cette famille - quelle commune d'aujourd'hui pourrait avoir porté dans le passé le nom de 'Cestans' (et de quelle paroisse elle dépendait dans le passé). Quelqu'un a même suggéré qu'il pourrait s'agir de Sedan en France !

Levente PASZTOHY - Saarbrücken

388. de RISTE (Sainte-Marie-sur-Semois)

Recherche copie intégrale ou photocopie dans les archives de Clervaux de l'acte ou des actes daté(s) de 1317-1319 où sont mentionnés Henri de RISTE, Jackmin de RISTE, Burnekin de RISTE. Ma source est TANDEL: Les communes luxembourgeoises, Tome III, p.679.

Dr. D. LEPAGE

389. SCHOU x PONCELET (Grevenmacher)

Wann und wo stirbt der Vater des 'Blannen Theis', Jean SCH(O)U(É) aus Grevenmacher. Er lebte noch bei der ersten Heirat seines Sohnes Mathias SCHOU im Jahre 1784, soll aber 1785 bereits verstorben sein. Jean SCHOU war verheiratet mit Joséphe-Barbe PONCELET, auch PONCIN genannt. Suche ebenfalls Heiratsdatum und -ort, sowie die Vorfahren dieses Paares aus Grevenmacher, Eltern des bekannten Bänkelsängers 'de Blannen Theis'.

Jean WELTER

390. SINNER x DONDELINGER (Longsdorf - Fohren)

Recherche ascendance de Pierre SINNER et Gertrude DONDELINGER de Longsdorf, mariés 10.11.1801 à Fohren. Suis prêt à éventuellement fournir des renseignements relatifs à leur descendance en échange.

Jean-Marie ZIMMERMAN

391. SPIRCKEL (Luxembourg)

Aimerais obtenir une photocopie de l'acte de décès de Pierre SPIRCKEL, + 16.02.1831 Luxembourg.

Claude GAUDILLOT

392. THIEL (THIELEN) (Weiler-lez-Vianden)

Recherche des informations sur Valentin THIEL, * entre 1760 et 1770 à Weiler près de Vianden.

Pierre MAJERUS

393. VEINACHTER ou VEYNACHTER (nom de famille)

Recherche tous renseignements sur le patronyme VEINACHTER et variantes de 1700 à 1900, sans doute originaire de Burmerange. Ce nom figure à plusieurs reprises parmi mes ascendants à Puttelange (Moselle).

Jean CHERRIER

394. WAGENER x BODEN (Hagen, Koerich)

Recherche ascendance de Michel WAGENER, * ca. 1730-1740 à Hagen, paroisse de Sterpenich, x ??? avec Susanna BODEN, fille de Nic. BODEN de Koerich, + 07.07.1817 à Koerich à l'âge de 81 ans. Une fille de Michel WAGENER, Maria Magdalena WAGENER, * 12.12.1761 Koerich, x 27.02.1786 Koerich avec Anton GENGLER, fils de P. GENGLER et Cath. NILLES de Capellen.

Rita GENGLER

395. WILD (D-Trier, B-Bertrix, F-Angoulême et Paris)

Recherche tous renseignements (surtout lieu et date de décès) concernant Friedrich Anton(dit Fritz) WILD, * 28.04.1815 Trèves/Trier, dont les parents Nikolaus WILD et Margarethe ZENTMAYER étaient domiciliés en 1843 à Bertrix (B). WILD a travaillé entre 1844 et 1865 à Paris et à Angoulême.

Gast MANNES

396. ZIGER x BARTHEL (Differdange)

Cherche renseignements sur Pierre ZIGER (ZIGLER), * peut-être à Differdange, + 11.03.1814 Differdange, x avec Jeanne BART(H)EL, * peut-être à Differdange, + 24.03.1814 Differdange, dont une fille Lucie ZIGER, * 01.11.1802 (10 brumaire) Differdange, + 10.04.1879 Rodange, x 30.11.1825 Rodange avec Nicolas BOUCHE, * 10.03.1798 Rodange, + 20.02.1843 Rodange.

Jean-Marie ZIMMERMAN

397. ZIMMER (Hunsdorf)

Recherche ascendance de Madeleine ZIMMER, * ca. 1769 à 'Hinsdorf' (Hunsdorf), épouse Tomma BADU.

Raymond LICONNET

GENEALOGISCHE BIBLIOGRAPHIE

zusammengestellt von Jean-Claude MULLER

206. cf. PERBAL, Camille: Fragments généalogiques - Familles Luxembourgeoises. Bruxelles, 1990, 682 p. Annonce détaillée parue au 'Familjefuerscher' 22, p.48.
207. vgl. KALMES, Victor: Vom Tagelöhnerkittel zum Gehrock. Eine Studie über die materielle und soziale Lage des Luxemburger Lehrers im 19. Jahrhundert. Luxembourg: Syndicat National des Enseignants, 1990, 440 p. Detaillierte Anzeige und Besprechung von Ls. im 'Luxemburger Wort', nachgedruckt im 'Familjefuerscher' 23, p.74.
208. vgl. Ausstellungskatalog. Die Manderscheider - Eine Eifeler Adelsfamilie. Herrschaft - Wirtschaft - Kultur. Blankenheim/Manderscheid, 1990. Angezeigt im 'Familjefuerscher' 23, p.88.
209. KALMES, Victor: BISSEN - Herren und Gemeine im Ancien Régime und deren Nachfahren. In: BISSEN (1990), livre jubilaire édité à l'occasion du Centenaire de la Chorale Ste-Cécile de Bissen 1890-1990. Luxembourg: Impr. printservice, 1990, 440 p.; der Beitrag unseres Mitglieds Victor KALMES erstreckt sich von S. 123 - 419, und fällt in zwei Teile: A. Die Herrschaft (125-148), B. Die Gemeinen (149-417); abgeschlossen wird dieser wichtige Beitrag durch ein Verzeichnis der 58 Stockhäuser (418-419). Dorfmonographie und Hauschronik der Ortschaft Bissen an der Attert, verfasst in geduldiger Archivarbeit von einem unserer profiliertesten Lokalhistoriker. Diese gediegene Broschüre kann erworben werden zum Preis von 1.000 Franken. Nachfragen bitte richten an: Chorale Ste. Cécile Bissen - M. Camille WEYNANDT, 1 rue de la Laiterie L-7783 Bissen.